



ᐃᑦᑭᑭᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ  
Katimayin Unipkaangit  
Annual Report  
Rapport annuel  
**2019-2020**

Français

ᐃᑦᑭᑭᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑎᑦᑕᑦᑕᑦ  
Nunavumi Avatilikiyin Katimayin  
Nunavut Impact Review Board  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions





Le présent rapport annuel couvre l'exercice financier 2019–2020 (du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)  
Publié par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, Cambridge Bay, au Nunavut  
© Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, 2020

# Contents

Notre mission, notre vision	ii
Notre mandat, nos valeurs	iii
Message de la présidente	1
Commission	2
Personnel	4
Examen préalable	12
Examen approfondi	14
Surveillance	18
Accomplir notre mission	26
Conférences et ateliers	28
Rapport des vérificateurs indépendants	30

# Notre mission

protéger et promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de nos travaux.

# Notre vision

être un chef de file dans l'évaluation des répercussions en incorporant l'Inuit Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit et en encourageant la participation publique.

# Notre Mandat Nos valeurs

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie le 9 juillet 1996 à titre d'institution gouvernementale créée en vertu de l'*Accord du Nunavut*, inscrite dans un système intégré de gestion de ressources pour le nouveau Territoire établi du Nunavut. La CNER a pour mandat d'évaluer les potentielles répercussions des projets d'aménagement dans la région du Nunavut, avant l'approbation requise des organismes d'autorisation. En faisant appel au savoir traditionnel et aux des méthodes scientifiques reconnues, la CNER examinera les répercussions biophysiques et socioéconomiques des propositions, formulera des recommandations et prendra des décisions quant aux projet pouvant être réalisés. Le mandat et les responsabilités de la CNER sont détaillés dans la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*.

Les valeurs de la CNER :

- **Les contributions de toutes les parties**, incluant les intervenants, le gouvernement et les organisations inuites, le public, l'industrie, les membres de la Commission et le personnel.
- **L'intégrité du processus d'évaluation des répercussions**
- **La coopération et la collaboration** avec les parties prenantes externes pour faciliter des évaluations de répercussions efficaces et opportunes.
- **La transparence et l'imputabilité.** Les membres du Conseil de la Commission et le personnel sont responsables auprès de la population du Nunavut, du gouvernement, des parties prenantes externes et de l'industrie.
- **L'exactitude et la cohérence** de nos prévisions, recommandations et décisions ainsi que nos communications en général.
- **La souplesse dans notre fonctionnement et nos procédures** pour réagir aux conditions environnementales évolutives sans compromettre l'intégrité.
- **Inuit Qaujimagatuqangit/Qaujimaningit et l'utilisation de l'Inuktitut et de l'Inuinnaqtun**
- **Les membres de notre Commission et notre personnel;** leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités; sans oublier leur constant professionnalisme et dévouement envers la CNER et son mandat.
- **Le respect de tous les participants aux processus de la CNER**
- **Le développement durable** qui profite à tous les Nunavummiut
- **L'objectivité** qui conduit à de justes et objectives prises de décision, exemptes de conflits d'intérêts.



# Message

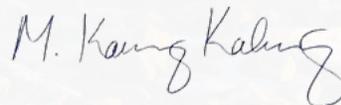
## Message de la présidente

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice financier 2019-2020 : du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. La Commission a comme mission de protéger et de promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de ses travaux établis en vertu de *l'Accord du Nunavut et de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPN). La Commission a connu une autre année intense et fructueuse, comptant plusieurs audiences publiques et examens de projets de mise en valeur importants, des programmes de surveillance en cours pour les projets approuvés, des réexamens de plusieurs certificats de projets existants, ainsi que des examens préalables de nouvelles propositions de projets.

Mes collègues membres du Conseil de la Commission m'ont nommée à la présidence de la Commission après la démission de la présidente sortante, Elizabeth Copland, le 29 mars 2019. Elizabeth a travaillé avec la Commission pendant plus de dix (10) ans, assurant sa présidence pendant plusieurs années. Mais elle a démissionné après avoir été nommée coroner en chef pour le Nunavut. Nous avons sincèrement apprécié son dévouement professionnel pendant toutes ses années de service et nous sommes fiers de la voir continuer à servir le Territoire dans une fonction différente certes, mais oh combien essentielle.

Je suis fière du travail accompli par mes collègues du Conseil et par notre personnel. Nous nous préparons activement à une autre année toute aussi intense qu'occupée. Nous nous réjouissons d'être membres du Conseil du milieu marin du Nunavut, de travailler avec nos collègues d'autres organismes publics pour conseiller le gouvernement sur les questions touchant le milieu marin et de lui faire des recommandations. En plus de retracer les activités de la CNER, ce rapport annuel détaille les efforts déployés par la CNER pour faire progresser les importants travaux du Conseil avec notre budget limité.

J'espère que vous trouverez ce rapport annuel tout aussi informatif qu'utile. Les membres de notre personnel sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser ; n'hésitez pas à communiquer avec eux directement par téléphone au 1-866-233-3033, sans frais, ou par courriel à l'adresse générale [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca). En outre, nous mettons constamment à jour notre registre public en ligne, qui se trouve sur notre site Web au [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).



Marjorie Kaviq Kaluraq  
Présidente | Commission du Nunavut  
chargée de l'examen des répercussions



# Commission

## Structure de la Commission

La Commission est composée des membres suivants :

- quatre membres nommés par le gouvernement du Canada sur proposition d’une organisation inuite désignée;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Canada;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Nunavut;
- un(e) président(e) nommé(e) par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut sur proposition des membres de la Commission.

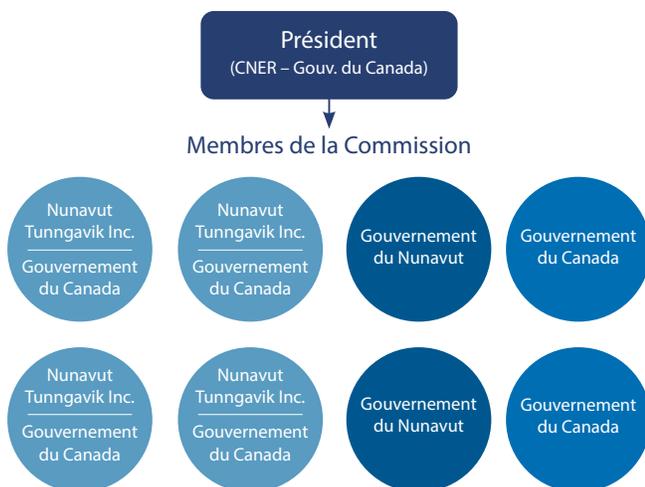
## Membres du Conseil en 2019-2020

### Marjorie Kaviq Kaluraq

Présidente (nommée par le GN)

Son mandat expire le 27 février 2026

Kaviq s’est jointe aux membres de la Commission en février 2010. Elle réside à Baker Lake où elle enseigne le Programme de formation des enseignants au Collège de l’Arctique du Nunavut. Elle détient un Baccalauréat ès sciences avec distinction en environnement et richesses naturelles de l’université Trent à Peterborough où elle suit actuellement des cours de maîtrise en éducation. Elle est une Jane Glassco Northern Fellow de la Gordon Foundation. Cette infatigable bénévole a participé à divers projets à Peterborough ainsi qu’au Nunavut, notamment en tant que membre du Joamie After School Program. Kaviq participe aussi en tant que juré bénévole au Défi des villes intelligentes d’Infrastructure Canada. Kaviq parle l’anglais et l’inuktitut. Elle est actuellement la vice-présidente du Conseil de la CNER.



### **Catherine Emrick**

Membre du Conseil (nommée par RCAANC)  
Son mandat expire le 23 mai 2021

Catherine a été nommée à la Commission en 2018. Elle a grandi au Manitoba, puis a déménagé à Calgary, en Alberta, pour commencer sa carrière, et y réside toujours avec son conjoint Ivan. Elle s'est intéressée au nord du Canada dans le cadre de sa pratique du droit environnemental, administratif et réglementaire au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest avec William Tilleman, qui est maintenant juge. Catherine est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, et est membre émérite et membre à vie de Comptables professionnels agréés et détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a siégé au conseil national de Comptables professionnels agréés pendant la fusion de la profession de comptable au Canada, et est membre du conseil d'une société privée d'investissement hypothécaire en Alberta.

### **Uriash Puqignak**

Membre du Conseil (nommé par RCAANC)  
Son mandat expire le 16 octobre 2021

Uriash a été nommé au Conseil en 2018 et exerce actuellement son premier mandat. Sculpteur expérimenté de saponite, c'est un ancien politicien municipal et territorial. Il a déjà été maire de sa ville natale Gjoa Haven et également membre de la première Assemblée législative du Nunavut, de 1999 à 2004. Pendant son mandat, il a exhorté le gouvernement territorial à développer de meilleurs programmes pour promouvoir l'art inuit et décourager la pénétration de sculptures de contrefaçon sur le marché de l'art. Uriash est un sculpteur renommé dont les œuvres sont exposées à travers le Canada; qui sur le marché. Il figure dans le livre *Keeping Our Stories Alive: The Sculpture of Canada's Inuit* et a été nommé Membre de l'Ordre du Canada le 29 juillet 2005.

### **Phillip (Omingmakyok) Kadlun**

Membre du Conseil (nommé par le GN)  
Son mandat expire le 4 mars 2022

Philip est né dans la région d'Umingmaktok et a grandi à Bay Chimo. Il s'est joint à la Commission en 2009. Il a été président des organisations de chasseurs et de trappeurs d'Umingmaktok et de Kugluktuk. Il réside actuellement à Kugluktuk, où il contribue à la collectivité par la chasse et en tant que bénévole en recherche et en sauvetage. M. Kadlun parle anglais et inuinnaqtun.

### **Allen Maghagak**

Membre du Conseil  
(nommé par NTI et RCAANC)  
Son mandat expire le 23 février 2023

Allen s'est joint à la Commission en janvier 2010 et il exerce actuellement son deuxième mandat. Il demeure actuellement à Ottawa, mais considère toujours Cambridge Bay comme son chez-soi. Allen a siégé au conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut; il a œuvré comme négociateur en chef de *l'Accord du Nunavut* et a été directeur général de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut. Il a également participé aux négociations pour la Fédération Tungavik du Nunavut. Il a fait ses études à Yellowknife; Bien qu'il demeure actuellement à Ottawa, il considère Cambridge Bay comme son chez soi. Allen est un traducteur/interprète expérimenté en Inuinnaqtun (sa langue maternelle) et en anglais.

### **Guy Alikut**

Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)  
Son mandat expire le 16 janvier 2021

Initialement nommé en mars 2011, Guy exécute actuellement la deuxième année de son deuxième mandat à titre de membre de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Il possède une vaste et riche expérience de vie, acquise notamment en tant que membre des Chambres de commerce d'Arviat et de Keewatin, en tant que maire d'Arviat ainsi qu'en siégeant au conseil d'administration de plusieurs organismes. Il a été commissaire de la Commission d'établissement du Nunavut, et président de trois entreprises privées. M. Alikut a vécu toute sa vie à Arviat. Il parle anglais et inuktitut.

### **Madeleine Qumuatuq**

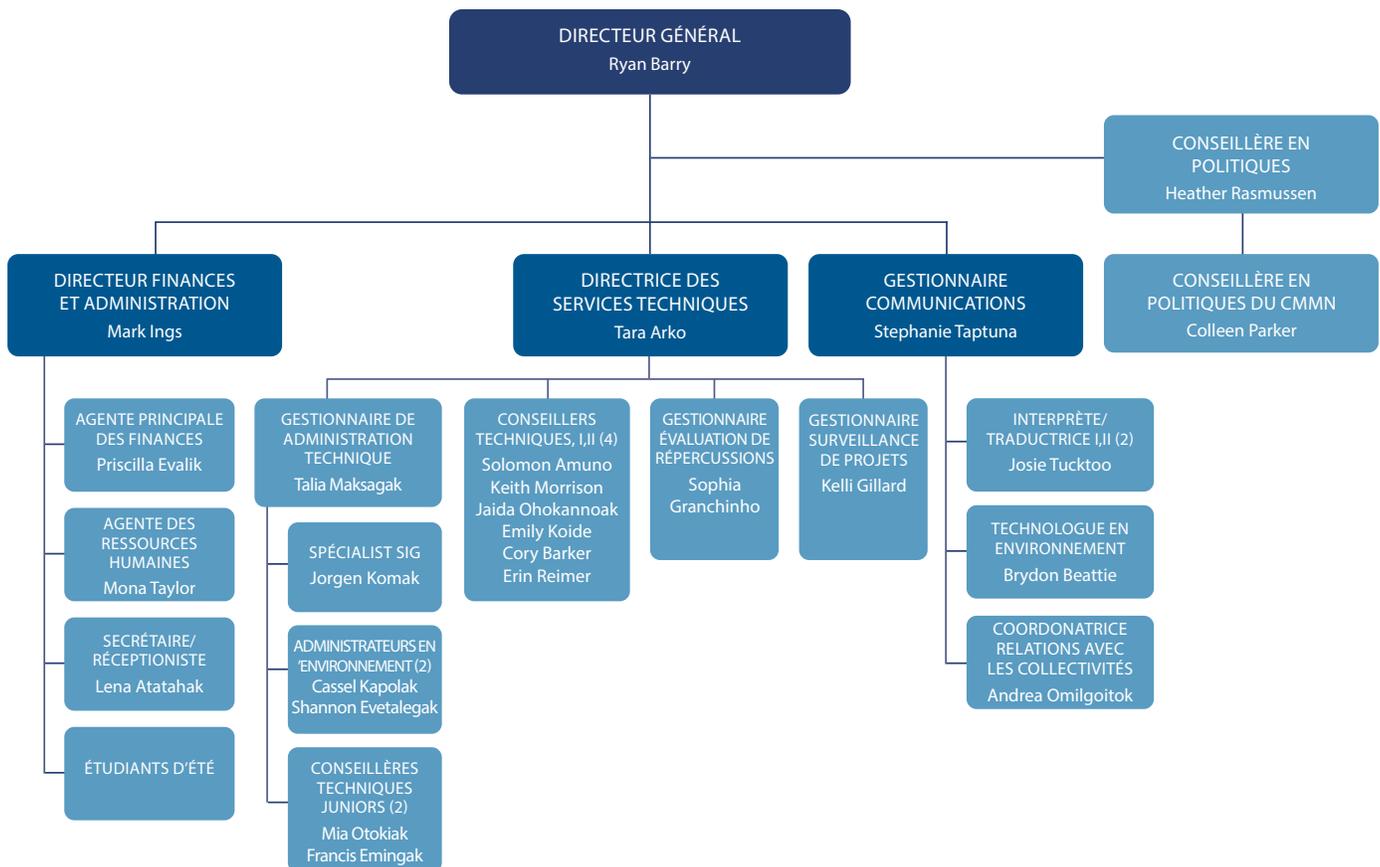
Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)  
Son mandat expire le 13 août 2020

Madeleine exerce actuellement son premier mandat auprès de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Elle est originaire de Pangnirtung et y demeure toujours, hameau où sa famille s'est ancrée dans une tradition de capitaines et de chasseurs de baleines boréales qui se poursuit toujours de nos jours. Artiste aimant la peinture, la broderie et le volleyball, elle parle et écrit couramment en inuktitut et en anglais. Madeleine était précédemment présidente du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, membre du conseil d'administration de Nunavut Tunngavik Incorporated, de Nunavut Broadband et du Conseil du développement social du Nunavut, ainsi que membre fondatrice de l'Iqaluit Diversion Program for victims of crime. Elle est maintenant fière de siéger à la Commission afin d'assurer la protection de l'environnement et des eaux du Nunavut pour les générations futures, y compris ses enfants et ses petits-enfants.

# Personnel

## Le personnel de la CNER en 2019–2020

Le personnel de la Commission est réparti dans quatre services mentionnés ci-après. Ses 25 membres relèvent du directeur général qui sert d'agent de liaison entre le Conseil et son personnel.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2019, le personnel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions avait accumulé un total de 145 années de service.

### Direction générale



#### Ryan Barry | Directeur général

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en biologie, Ryan possède une expérience approfondie en théorie et pratique de l'évaluation des répercussions; il participe aux initiatives d'amélioration de la réglementation à travers le Canada et dans l'Arctique. Ryan s'est joint à la Commission à titre de conseiller technique en 2007, occupant ensuite le poste de directeur des Services techniques en 2009, puis le poste de directeur général en 2011. En tant que directeur général, il gère les activités quotidiennes de la Commission, à la tête d'une équipe de professionnels talentueux qui, chaque année, conseillent les membres du Conseil sur différentes évaluations et activités. Il joue également un rôle actif dans les activités du Conseil du milieu marin du Nunavut, participant à l'élaboration des recommandations du Conseil au gouvernement sur les questions touchant les zones marines du Nunavut. À l'extérieur du travail, il aime passer du temps dans son chalet au détroit Dease ou faire de la musique avec ses amis à Cambridge Bay. 867-983-4608, rbarry@nirb.ca



#### Heather Rasmussen | Conseillère principale en politiques

Heather est titulaire d'une maîtrise en évaluation environnementale et a déménagé à Cambridge Bay en octobre 2013 pour se joindre à la Commission en tant que conseillère technique. En 2016, elle est devenue conseillère en politiques et chargée de coordonner les contributions du personnel de la Commission aux initiatives du Conseil du milieu marin du Nunavut, et de travailler sur l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Elle aime vivre à Cambridge Bay et, autant que possible, aime se promener en plein air avec sa famille. 867-983-4606, hrasmussen@nirb.ca



#### Colleen Parker | Conseillère en politiques du CMMN

Colleen détient un diplôme de premier cycle en biologie environnementale ainsi qu'une maîtrise ès sciences en géographie de l'université Guelph, axée sur la sécurité alimentaire des Inuits. Elle s'est jointe à la CNER en 2019 en tant que conseillère en politiques du CMMN afin d'appuyer la mise en vigueur du Plan stratégique 2018-2023 du CMMN et de contribuer à l'élaboration des recommandations que le Conseil soumettra au gouvernement sur toutes les questions touchant les aires marines du Nunavut. Elle apporte son expertise en navigation maritime et en aires marines de conservation, ayant passé quatre ans à vivre et à travailler en conservation du milieu marin à Inuvik, TNO, tout en se concentrant sur la planification spatiale marine, la planification des aires marines protégées et les corridors de navigation à faible impact. Elle a également travaillé auprès du gouvernement fédéral à Ottawa et est actuellement basée à Cambridge Bay. Elle est passionnée de plongée sous-marine, de randonnées et de lecture. 867-777-1024, cparker@nirb.ca

## Service des communications



### **Stephanie Taptuna | Gestionnaire des communications**

Stephanie Taptuna a grandi à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest et est retournée dans le Nord en 1996. Elle a déménagé à Cambridge Bay en 1997 pour y faire ses études secondaires et y réside toujours. Stephanie est titulaire d'un diplôme en administration de bureau du Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle s'est jointe à la Commission en septembre 2013 à titre d'administratrice de l'environnement; en 2016, elle a quitté les services techniques pour entrer au service des communications en tant que coordonnatrice des relations avec les collectivités. En décembre 2017, elle a été promue au poste de gestionnaire des communications. Lorsqu'elle n'est pas au travail, elle aime suivre la migration annuelle de l'omble chevalier dans les lacs environnants, les rivières et l'océan avec sa famille. 867-983-4610, [staptuna@nirb.ca](mailto:staptuna@nirb.ca)



### **Josie Tucktoo | Traductrice/interprète**

Josie est originaire de Taloyoak, Nunavut. Elle occupe depuis 2005 le poste de traductrice/interprète de la CNER. Elle parle couramment l'Inuktitut, un peu l'Inuinnaqtun et comprend un peu le français. Elle possède une très grande expérience en interprétation simultanée et a fait ses preuves dans l'industrie de la traduction et de la localisation. Elle possède des compétences en communication interculturelle, en linguistique, en traduction, en rédaction et en prise de parole en public. Josie s'adonne au tricot, à la photographie, à l'art et à la couture ainsi qu'à la pêche au printemps. 867-983-4614, [jtucktoo@nirb.ca](mailto:jtucktoo@nirb.ca)



### **Brydon Beattie | Technologue en environnement**

Brydon est originaire de Winnipeg, MB. Il parle anglais et s'apprête avec sa conjointe à apprendre l'Inuinnaqtun. Dans le cadre de ses fonctions de technologue en environnement, Brydon est chargé de maintenir le site Web de la CNER et celui du Conseil du milieu marin du Nunavut, de s'occuper de l'équipement de sonorisation et d'interprétation, de traiter les demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels et d'aider les services techniques à vérifier les informations ainsi qu'à enrichir la base de données du registre public. Brydon a suivi de nombreux cours en HTML/CCS (développement de sites Web) et compte plus de vingt (20) ans d'expérience en sonorisation. Vous trouverez aussi Brydon au Hall où se produisent les groupes musicaux qui viennent jouer en ville. Car pendant ses loisirs, il s'occupe de mixer ou d'enregistrer leurs spectacles. 867-983-4623, [bbeattie@nirb.ca](mailto:bbeattie@nirb.ca)



### **Andrea Omilgoitok | Coordinatrice des relations avec les collectivités**

Andrea est originaire de Cambridge Bay, au Nunavut. Avec sa famille, elle a déménagé à Iqaluit dans les années 2000. Elle est revenue à Cambridge Bay en 2010 pour y élever sa propre famille. Andrea travaille pour la Commission depuis avril 2018 en tant qu'administratrice en environnement. Dans ses tâches courantes, elle s'occupe en grande partie des envois d'avis au public, du classement de documents dans le registre public et de la gestion des courriels généraux envoyés à l'adresse générale de la Commission : [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca). Andrea a des notions de base en Inuinnaqtun et a hâte de se perfectionner dans cette langue. Elle peut aussi converser en français, au niveau intermédiaire. Andrea apporte une expérience en administration acquise dans les ministères de la Justice communautaire et de la Santé du gouvernement du Nunavut, ainsi que celle acquise à la municipalité de Cambridge Bay. Andrea et son conjoint ont deux enfants, un garçon et une fille. Elle aime passer du temps à l'extérieur, lire, faire de l'artisanat ou du crochet dans ses temps libres. 867-983-4621 [aomilgoitok@nirb.ca](mailto:aomilgoitok@nirb.ca)

## Service des finances et de l'administration



### Mark Ings | Directeur des finances et de l'administration

Mark, s'est joint à la Commission en février 2011 en tant que directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, en Alberta, il apporte une expérience exhaustive du secteur bancaire ayant occupé pendant, douze ans, d'importants postes dans les finances d'entreprise. Il détient plusieurs titres, notamment ceux de PFA, CCVM, CMA, finances d'entreprise et administration des affaires. Mark joue un rôle actif dans la collectivité de Cambridge Bay et adore ce que le Nord a à offrir. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et est fier de considérer Cambridge Bay comme son chez-soi. 867-983-4602, mings@nirb.ca



### Priscilla Evalik | Agente principale des finances

Priscilla (Ovik) est originaire de Bathurst Inlet et de Bay Chimo; elle a déménagé à Cambridge Bay à l'âge de dix ans pour aller à l'école. Elle s'est jointe à la Commission en 2007 en tant que commis aux finances. Elle a progressé ensuite jusqu'au poste d'agente principale des finances. À ce titre, elle gère la saisie des données, la paie, les comptes créditeurs, les comptes clients et la vérification. Elle a des notions de base en Inuinnaqtun. Ovik travaille dans les finances depuis 1995, lorsqu'elle a débuté auprès du gouvernement du Nunavut. 867-983-4604, pevalik@nirb.ca



### Mona Taylor | Agente des ressources humaines

Mona est née et a grandi à Cambridge Bay. Elle est entrée à la Commission en septembre 2017 en tant qu'agente des ressources humaines. Elle comprend l'Inuinnaqtun et le parle un peu. Elle occupe ses loisirs à la couture et à passer autant de temps que possible avec sa famille. Elle demeure avec son conjoint et sa fille et a deux garçons qui ont chacun une famille, lui donnant ainsi cinq petits-enfants. 867-983-4624 mtaylor@nirb.ca



### Lena Atatahak | Secrétaire/réceptionniste

Lena est née à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle travaille à la Commission depuis 13 ans en tant que secrétaire-réceptionniste et parle l'Inuinnaqtun et l'anglais. Elle a pour principales fonctions d'offrir un accueil souriant et chaleureux aux visiteurs, de répondre au téléphone et donner aux gens le sentiment d'être les bienvenus. Elle s'évertue à agir avec professionnalisme et adore rencontrer les résidents d'autres collectivités du Nunavut. Pendant ses loisirs, elle aime jouer aux fléchettes et participer à des fêtes. 867-983-4600, latatahak@nirb.ca

## Services techniques



### Tara Arko | Directrice des Services techniques

Tara travaille dans les Services techniques de la Commission depuis 2009. À l'heure actuelle elle en coordonne les activités en tant que directrice. Elle est tombée amoureuse du Nord en s'occupant d'une station météorologique, un emploi saisonnier qu'elle assumait à Kasba Lake, où elle résidait également. Après avoir obtenu un baccalauréat en agriculture de l'Université de la Saskatchewan (majeure en sciences végétale et mineure en science des sols), Tara a acquis de l'expérience dans la gestion de projets et du personnel en travaillant auprès d'organismes à but non lucratif et de la Ville d'Edmonton, au Muttart Conservatory. Outre son travail à la Commission, elle aime se rendre dans les collectivités éloignées et trouver de nouvelles façons de faire pousser des plantes dans le climat arctique. 867-983-4611, tarko@nirb.ca



### Sophia Granchinho | Gestionnaire, Évaluation des répercussions

Sophia s'est jointe à la CNER en février 2007 en tant que conseillère technique, pour occuper ensuite en 2016 le poste de conseillère technique principale en 2012, et, en 2016, celui de gestionnaire de l'évaluation des répercussions. Elle détient une maîtrise en chimie analytique de l'Université de la Colombie-Britannique, avec des recherches spécialisées sur la transformation de l'arsenic dans l'environnement.

ronnement marin; Elle est certifiée spécialiste de l'environnement par le Bureau canadien de reconnaissances des spécialistes de l'environnement et possède une majeure en gestion des ressources naturelles, politique et législation et qualité de l'eau. Sophia parle anglais, afrikaans et un peu français. Dans le cadre de ses fonctions auprès de la CNER, Sophia organise et dirige l'évaluation des projets proposés, notamment en coordonnant et normalisant les méthodologies, procédures et documents d'orientation. Ayant vécu dans plusieurs lieux nordiques, notamment Yellowknife, Cambridge Bay et Baker Lake, elle travaille maintenant à distance pour la Commission à partir d'Arviat; pendant ses temps libres, elle aime s'évader dans la nature avec son conjoint et leurs chiens, s'adonner à la photographie et voyager. 867-857-4829, sgranchinho@nirb.ca



#### **Kelli Gillard | Gestionnaire, surveillance des projets**

Originaire de Yorkton, en Saskatchewan, Kelli détient un baccalauréat en sciences environnementales de la Terre de l'Université de la Saskatchewan, en plus d'être à la fois membre de l'Institut des Agrologues de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Avant de se joindre à la Commission en 2009 en tant que conseillère technique, Kelli a travaillé pendant huit ans sur le terrain dans le domaine de la consultation environnementale dans diverses disciplines, et a rédigé des rapports pour divers projets en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a obtenu sa Désignation de superviseure et complète en ce moment un certificat en restauration écologique à l'Université de Victoria. En 2016, Kelli a été promue au poste de gestionnaire, Surveillance des projets. Dans ses fonctions, elle travaille avec les agents de surveillance à l'élaboration d'un solide programme de surveillance des projets requérant un certificat au Nunavut. Dans ses temps libres, elle revendique pour l'éducation et agit comme bénévole auprès de l'Association de hockey mineur de Cambridge Bay ainsi qu'après d'autres organismes locaux ayant besoin d'un coup de main. Avec sa famille qui comme elle adore le Nunavut, elle se promène le plus souvent possible sur le Nuna afin d'aller pêcher, de faire de la -photographie et du quad. 867-983-4619, kgillard@nirb.ca



#### **Solomon Amuno | Conseiller technique II**

Solomon s'est joint à la Commission en juillet 2014, apportant plus de dix années d'expérience en surveillance environnementale, en évaluation environnementale et en écotoxicologie. Il détient un doctorat en sciences de l'environnement et, en plus de son poste à la Commission, il enseigne comme professeur associé à la School of Environment and Sustainability, University of Saskatchewan. Il est aussi membre professionnel de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC) et suit actuellement une formation de base en inuktitut. Pendant ses loisirs, il aime explorer l'environnement arctique, passer du temps en famille et participer aux activités communautaires locales. 867-983-4603, samuno@nirb.ca



#### **Keith Morrison | Conseiller technique II**

Originaire de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, Keith travaille auprès de la CNER depuis avril 2017, et réside actuellement à Cambridge Bay avec sa conjointe et une petite meute de chats. Avant son arrivée au Nunavut, il a travaillé comme assistant de terrain en géologie pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et, après l'obtention de son diplôme de l'Université du Nouveau-Brunswick, comme géologue minier. En 1998, à son arrivée à Cambridge Bay, Keith s'est joint à la Nunavut Tunngavik Incorporated, où il a travaillé jusqu'en 2015, tout d'abord en tant que géologue administratif et, finalement, comme conseiller principal dans le domaine des mines, du pétrole et du gaz. Il a aussi été consultant pour TMAC Resources et, pendant sa carrière, a acquis une expérience solide et de vastes connaissances dans les domaines de l'industrie minière, des titres miniers et des droits de surface, des questions relatives aux terres et aux ressources, et de l'Accord du Nunavut. Il est actuellement chef du service d'incendie de Cambridge Bay, et lorsqu'il n'est pas en train de gérer une urgence, dans ses temps libres, il lit beaucoup trop, révise des textes pour d'autres écrivains, crée des graphiques en 3D et aime regarder des films. 867-983-4617 kmorrison@nirb.ca



### **Jaida Ohokannoak | Conseillère technique II**

Jaida a grandi à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique; elle détient un baccalauréat en géographie physique de l'Université Simon-Fraser, avec mineure en écotoxicologie, ainsi qu'un diplôme d'un programme coopératif en science. Elle a demeuré et travaillé dans les trois territoires. Elle possède une considérable expérience en évaluation environnementale, en recherche et en gestion de ressources non seulement au sein du gouvernement fédéral mais encore dans des comités de cogestion ainsi qu'auprès de Parcs Canada en tant que garde. Jaida a habité pendant 22 ans à Cambridge Bay et en fait a été l'une des premières employées de la CNER lors de sa création. Elle occupait alors le poste d'agente en évaluation environnementale. Elle a ensuite décroché plusieurs contrats de conseillère technique et ce, jusqu'en 2014 où elle est revenue travailler avec la CNER à temps plein en tant que gestionnaire de l'administration technique. Récemment, elle a repris son poste de conseillère technique. Jaida a de multiples intérêts en dehors de son travail; elle préside l'Independent Environmental Monitoring Agency qui assure la surveillance de la mine de diamants Etaki. Elle est également bénévole au sein de nombreux conseils et groupes communautaires; elle a présidé l'Ovayuk Community Joint Planning Management Committee et a été commandante de la zone d'opération de Cambridge Bay pour l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens. Elle adore le plein air, passer du temps avec ses jumeaux et partir à l'aventure en excursion, ce qui l'a amenée sur les sept continents avec son conjoint. 867-983-4609, johokannoak@nirb.ca



### **Emily Koide | Conseillère technique I**

Emily a débuté en octobre 2019 en tant que conseillère technique I. Elle est originaire de Victoria, Colombie britannique mais a obtenu son baccalauréat ès sciences en Nouvelle-Écosse, où elle a eu la possibilité d'effectuer des recherches sur la santé des systèmes aquatiques autour de la région de Halifax ainsi que de voyager jusqu'au Honduras pour étudier les effets d'un champignon invasif. De retour à Victoria, elle a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en biochimie en travaillant sur des projets de génétique environnementale et en étudiant les effets de la température ou des produits chimiques aquatiques sur le développement des grenouilles. Elle parle anglais et un peu français et elle désire apprendre l'Inuktitut. Pendant ses loisirs, elle aime lire, bricoler et partir à la recherche de nouvelles aventures. 867-983-4612, ekoide@nirb.ca



### **Cory Barker | Conseiller technique I**

Cory a grandi à North Bay, en Ontario et il s'est joint à la Commission en novembre 2018. Il a obtenu son baccalauréat ès sciences dans sa ville natale puis est allé passer sa maîtrise à Ottawa. Il est bilingue, français/anglais et possède de vastes connaissances en recherche écologique. Il a travaillé sur divers projets depuis la dynamique des populations d'ongulés dans le parc national du Gros-Morne à Terre-Neuve (en collaboration avec Parcs Canada) jusqu'à l'écologie de la pollinisation des orchidées endémiques dans le nord de l'Ontario, en passant par l'étude de l'impact de l'urbanisation sur les services de pollinisation et la santé des populations de pollinisateurs à Ottawa (Ontario). En dehors du travail, il se consacre à la lecture, à la chasse, à la pêche et à l'exploration du Nuna avec sa conjointe. 867-983-4607, cbarker@nirb.ca



### **Erin Reimer | Conseillère technique I**

Originaire d'une petite localité rurale du Manitoba, Erin s'est jointe à la CNER en novembre 2018. En étudiant pour son baccalauréat ès sciences en géologie, Erin a développé une expérience dans ce domaine puisqu'elle a travaillé pour la Manitoba Geological Survey, en tant qu'assistante géologue de terrain sur des projets régionaux de cartographie du substratum rocheux dans le nord du Manitoba. Elle s'est ensuite orientée vers l'exploration des métaux de base dans le bassin de Sudbury au Nord de l'Ontario. Erin possède également une vaste expérience administrative dans le secteur médical, l'enseignement et l'industrie privée. En 2015, Erin a eu la possibilité de déménager au Nunavut avec son compagnon et a appris à apprécier la vie nordique. Erin travaille pour la CNER depuis Arviat et occupe ses loisirs sur le Nuna, à promener ses chiens et se lancer dans de nouvelles aventures. 867-857-4566, ereimer@nirb.ca



### **Talia Maksagak | Gestionnaire, administration technique**

Talia Maksagak s'est jointe à la Commission en tant que conseillère technique junior en décembre 2016. Elle a obtenu un diplôme de l'école secondaire Kiilnik à Cambridge Bay en 2011 et souhaite étudier la kinésiologie dans l'avenir. Elle est particulièrement intéressée par la collectivité et siège actuellement au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Cambridge Bay CBHA ; elle est aussi, est administratrice du Board of Recreation and Parks Association of Nunavut (RPAN), et siège au Cambridge Bay Community Joint Planning and Management Committee (CIPMC). 867-983-4627, tmaksagak@nirb.ca



### **Jorgen Komak | Spécialiste en SIG**

Jorgen est né et a grandi à Kangikhoayok (Daniel Moore Bay), à l'ouest d'Umingmaktok, où son grand-père et sa famille immédiate demeuraient à longueur d'année. À cette époque, Bathurst Inlet (Kingoak) était un poste de traite et sa famille s'y rendait pour y acheter des produits d'épicerie. Avant de déménager à Cambridge Bay pour travailler à la Commission, Jorden a travaillé comme gestionnaire des terres à la Kitikmeot Inuit Association (KivIA) à Kugluktuk. Pendant qu'il était à l'emploi de la KivIA, il a suivi un programme de technologie en environnement comportant des cours de SIG (systèmes d'information géographique), ce qui est ensuite devenu le principal centre d'intérêt de sa carrière. Il a commencé à travailler pour la Commission dès sa création en 1996 en tant que spécialiste des SIG, et y est demeuré depuis ce temps, ayant aussi assumé le rôle de conseiller technique, responsable de bon nombre des fonctions informatiques de la Commission. Son premier poste était celui de spécialiste en SIG. Quelques années plus tard, il est devenu conseiller technique pour aider à atténuer la charge de travail du très petit nombre de conseillers techniques travaillant pour la Commission à ce moment-là. Il parle anglais et Inuinnaqtun (écrit et oral). 867-983-4613, jkomak@nirb.ca



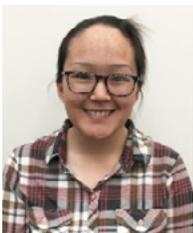
### **Mia Otokiak | Conseillère technique junior**

Mia est née et a grandi à Cambridge Bay, Nunavut, et est diplômée de l'école secondaire Kiilnik, classe 2014. Mia s'est jointe à la CNER en octobre 2016 en tant que conseillère technique junior. Elle assume actuellement le rôle de mentor pour jeunes dans le cadre de l'Ikaarvik, un programme qui réunit des chercheurs de l'Arctique et de jeunes Inuits afin de créer un pont entre la science et le savoir traditionnel, pour leur bénéfice réciproque. Mia siège aussi au conseil de l'administration scolaire de district d'Ikaluktutiak. Pendant ses loisirs, elle aime pêcher, chasser et passer du temps en famille. 867-983-4622, motokiak@nirb.ca



### **Francis Emingak | Conseiller technique junior**

Francis est né et a grandi à Cambridge Bay. Il a également vécu à Kugaaruk pendant plusieurs années. Il s'est joint à l'équipe de la CNER en août 2019 en tant que conseiller technique junior. Il est titulaire d'un diplôme en technologie de l'environnement, décerné en 2017 par le Collège de l'Arctique du Nunavut. Francis a préalablement travaillé dans l'industrie minière à Hope Bay et plus récemment a occupé le poste d'adjoint de recherche au département de géographie de l'université de Calgary. Il sait que son expérience l'aidera à assumer son nouveau rôle de CTJ. Pendant ses loisirs, Francis aime aller chasser, pêcher et camper avec sa famille tout au long de l'année. 867-983-4616, femingak@nirb.ca



### **Cassel Kapolak | Administratrice en environnement**

Cassel est originaire de Bathurst Inlet et a déménagé à Cambridge Bay pour y poursuivre ses études. Elle s'est jointe à l'équipe de la Commission en tant qu'administratrice en environnement en avril 2018. Elle a étudié *l'Accord du Nunavut* et l'histoire inuite à Nunavut Sivuniksavut. Elle aime chasser, pêcher et faire du camping avec sa famille pendant ses temps libres. 867-983-2605, ckapolak@nirb.ca



### Shannon Evetalegak | Administrative en environnement

Shannon a grandi à Cambridge Bay, Nunavut. Elle est entrée à la Commission en janvier 2020 en tant qu'administratrice en environnement. Elle s'occupe en grande partie des envois d'avis au public, du classement de documents dans le registre public et de la gestion des courriels généraux envoyés à l'adresse générale de la Commission : [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca). Shannon a des notions de base en Inuinnaqtun. Shannon a obtenu en 2019 un diplôme en technologie en environnement du Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle a travaillé pendant deux ans dans l'industrie minière de Hope Bay en tant qu'auxiliaire locale. Shannon aime passer du temps sur le Nuna à chasser, à camper et à pêcher.  
867-983-4600, [sevetalegak@nirb.ca](mailto:sevetalegak@nirb.ca)

## Nouveaux employés

Cette année, Cory Barker, Brydon Beattie, Francis Emingak, Shannon Evetalegak, Emily Koide, Colleen Parker, and Erin Reimer se sont ajoutés à l'effectif.

## Personnel sortant

Les employés suivants ont quitté la CNER en 2019-2020 :

Natasha Lear | Gestionnaire, Administration technique, 23 mai 2019

Deanna Kalluk | Administrative en environnement, 12 août 2019

William Nicoll | Technologue en environnement 16 août 2019

Jamie Maghagak | Coordinatrice, Relations avec les collectivités, 27 septembre 2019

Leah Kilabuk | Traductrice/interprète, 7 novembre 2019

Nous souhaitons remercier sincèrement tous les membres du personnel sortant pour leur excellent travail et leur dévouement à l'égard du mandat de la Commission. Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs futures entreprises.



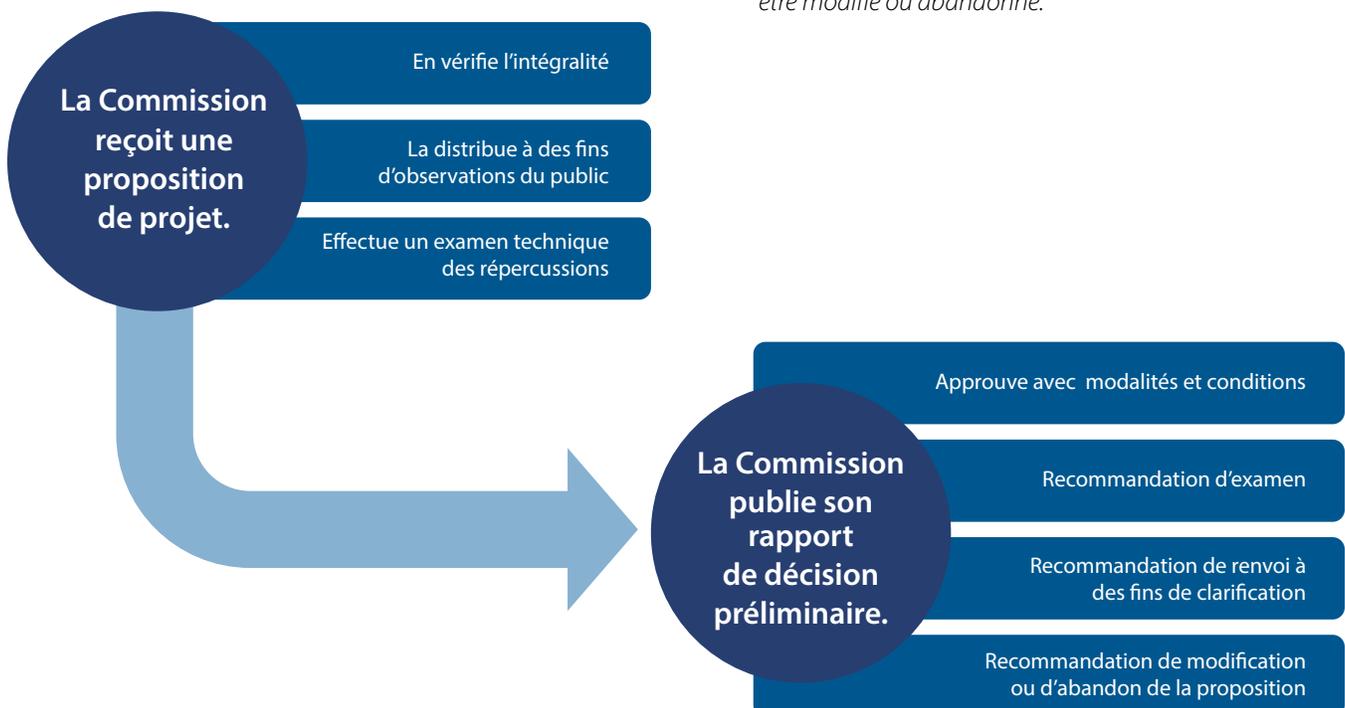
Le 4 février 2020, nos vies ont été bouleversées par la perte tragique d'une ancienne employée de la CNER, Leah Kilabuk. Leah n'a travaillé que brièvement en tant que traductrice/interprète pour la CNER, s'étant aperçue que sa ville natale de Pangnirtung lui manquait après l'avoir quittée pour se joindre à la Commission. Nous lui serons à jamais reconnaissants d'avoir eu la chance de travailler avec elle, de la compter parmi les membres de l'équipe du CNER, d'apprendre à la connaître et de l'aimer comme nous l'avons tous fait. Nous sommes de tout cœur avec la famille et les amis de Leah et nous continuons à la pleurer.

# Examen préalable

La Commission procède à des examens préalables des propositions de projet en vertu de l'alinéa 12.4.1 de l'Accord du Nunavut et de la Partie 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN) afin de déterminer si une proposition de projet risque de provoquer d'importantes répercussions et si, par conséquent, elle doit faire l'objet d'un examen environnemental approfondi et complet.

L'examen préalable peut durer jusqu'à 45 jours et, à la fin, la Commission peut prendre l'une des trois décisions suivantes :

- Le projet peut aller de l'avant sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'examen approfondi ; la Commission peut recommander que l'approbation soit sujette à des modalités et conditions spécifiques;*
- le projet doit faire être soumis à l'examen approfondi; la Commission déterminera les questions ou préoccupations particulières qui seront prises en considération au cours de cet examen approfondi;*
- les potentielles répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*





## SAVIEZ-VOUS QUE?

Vous pouvez vous enregistrer pour suivre les projets faisant l'objet d'un examen préalable par la Commission et vous recevrez un avis par courriel lorsque de nouveaux documents seront accessibles.

[www.nirb.ca/fr/suivre-des-projets](http://www.nirb.ca/fr/suivre-des-projets)

### Évaluations de la CNER : 2019–2020

La CNER examine d'abord les propositions de projets afin de déterminer la nécessité ou non d'un examen préalable; puis, en cernant les répercussions écosystémiques et économiques des projets proposés, elle définit et évalue la portée des incidences régionales. La Commission décide si les propositions de projets doivent aller de l'avant et si c'est le cas, quelles seront les modalités et conditions recommandées aux décideurs gouvernementaux. La CNER doit également établir des programmes de surveillance; dès que les projets ont été soumis aux examens préalables et que leur réalisation a été approuvée, la Commission doit en surveiller les effets et leur conformité aux modalités et conditions émises. La CNER est unique en son genre car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation pour tout le territoire du Nunavut (dont la superficie représente 1/5 de la masse terrestre), elle a été chargée d'organiser les examens préalables, les examens approfondis et la surveillance, ce qui confirme son unicité. En effet, dans d'autres ressorts, ces fonctions sont souvent exécutées par des organes externes.

### Examens préalables

Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, la CNER a reçu 47 propositions de projets conformément au par. 4, article 12, de l'Accord sur le Nunavut et de l'article 3 de la LATEPN. Parmi ces propositions, 38 étaient de nouveaux projets ou d'importantes modifications aux projets existants, ce qui a amené

la CNER à publier un nouveau rapport de décision d'examen préalable. Quatre propositions ont été suspendues au cours de la procédure d'examen préalable, cinq ont été parachevées ou retirées du circuit.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la CNER en 2019-2020 qui ont fait l'objet d'un examen préalable :

18	Recherche
1	Exploration minérale
5	Infrastructure
0	Mines
4	Accès/Baux/Camps
0	Défense
3	Tourisme
3	Carrières
1	Routes/sentier
0	Eaux
3	Autres

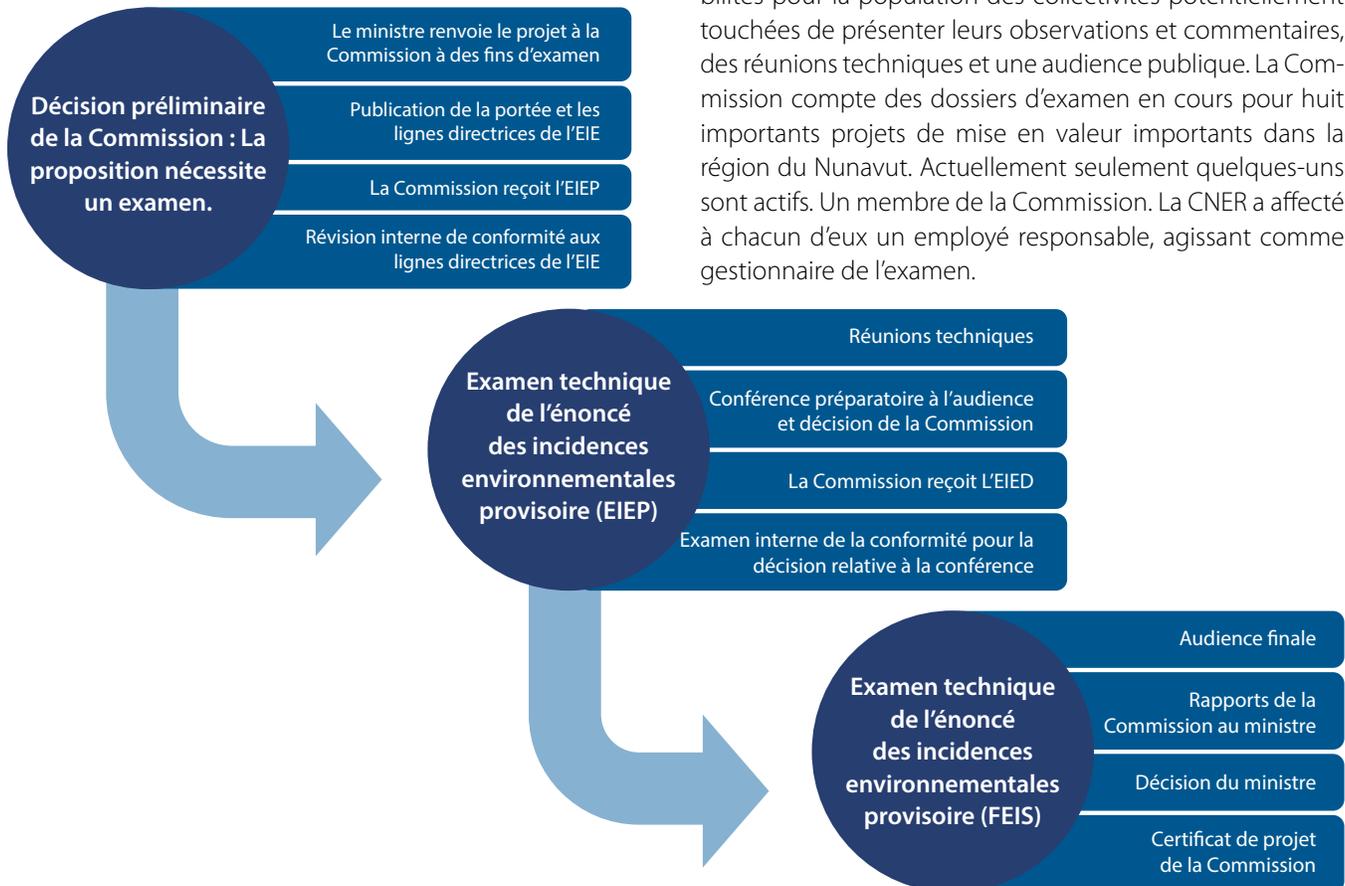
Tous les documents d'informations afférents aux examens préalables, examens approfondis et programmes de surveillance de la CNER sont classés et téléchargés dans un registre public en ligne puis distribués en fonction d'une liste précise de destinataires liés au projet. Pour de plus amples détails sur les projets mentionnés ci-après, consultez le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

# Examen approfondi

## Processus d'examen approfondi

Lorsque l'examen préalable de 45 jours d'une proposition de projet indique que dans la région du Nunavut, cette proposition provoquera de sérieuses préoccupations publiques et pourrait avoir d'importants effets environnementaux négatifs sur l'environnement ou les Nunavummiut,

ou qu'elle intègre des nouveautés techniques aux effets inconnus, le ou les ministres compétents peuvent renvoyer la proposition à la Commission pour un examen complet. Les examens de la Commission peuvent se dérouler sur plusieurs années et comprennent des exigences pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), de multiples réunions publiques et de nombreuses possibilités pour la population des collectivités potentiellement touchées de présenter leurs observations et commentaires, des réunions techniques et une audience publique. La Commission compte des dossiers d'examen en cours pour huit importants projets de mise en valeur importants dans la région du Nunavut. Actuellement seulement quelques-uns sont actifs. Un membre de la Commission. La CNER a affecté à chacun d'eux un employé responsable, agissant comme gestionnaire de l'examen.





## SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Commission est unique car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation environnementale sur tout le territoire du Nunavut, elle est également chargée des examens préalables, des examens approfondis et la surveillance.

### Examens approfondis

Les dossiers ci-après sont encore à l'étape d'examen approfondi de la CNER. Ils sont néanmoins inactifs depuis les dernières années :

**La proposition de projet de route et de port à Bathurst Inlet** 03UN114 | The BIPAR Company, Glencore Canada Corporation & Sabina Gold and Silver Corporation

**La proposition de projet Hackett River** 08MN006 | Glencore Canada Corporation

**La proposition de projet Garry Lake** 08EN037 | Uravan Minerals Incorporated

**Le projet de corridor Izok** 12MN043 | MMG Resources Incorporated

**La proposition de projet hydroélectrique d'Iqaluit** 13UN00 | Qulliq Energy Corporation

Les informations sur ces dossiers sont accessibles sur le registre public de la CNER; on peut y accéder en inscrivant le numéro ou le nom du dossier.

### Examens approfondis actifs

#### Évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin/détroit de Davis

N° de dossier CNER 17SN034

Le 9 février 2017, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) a reçu un renvoi du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour une évaluation environnementale stratégique (EES) de la baie de Baffin et du détroit de Davis, en vertu de l'article 12.2.4 de *l'Accord du Nunavut*. Cette EES a pour objectif de dégager une meilleure compréhension des types possibles d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières susceptibles d'être un jour proposées dans les eaux canadiennes de la région, ainsi que leurs risques et avantages éventuels et les stratégies de gestion. Les données scientifiques, l'Inuit Qaujimagajatuqangit, d'autres connaissances traditionnelles et les observations du public ont sous-tendu cette EES qui avait entre autres pour but fondamental de traduire les préoccupations inuites et l'utilisation traditionnelle des zones marines associées. L'EES comportait trois (3) phases : l'établissement de la portée des incidences, l'analyse des éventuels scénarios de développement et la production d'un rapport final sur l'EES avec les recommandations inhérentes. La CNER a été chargée de coordonner l'EES et de produire le rapport final, regroupant les informations recueillies tout au long

de l'évaluation et soumettant au ministre des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur des recommandations sur le futur développement d'activités pétrolières et gazières dans la région.

Tout au long de l'EES, la CNER a bénéficié de l'aide d'un Groupe de travail composé de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), la Qikiqtani Inuit Association (QIA), du gouvernement du Nunavut (GN) et de RCAANC. Le Groupe de travail devait surtout conseiller la Commission quant à la meilleure façon de répondre aux attentes, d'assurer un solide engagement de la population, d'identifier et de tenir compte des données scientifiques pertinentes et de l'Inuit Qaujimatjuqangit et enfin de s'assurer que l'EES se solde par d'utiles renseignements pour les futures prises de décisions. Chaque organisation participante devait en outre assumer un rôle précis, notamment de soutenir et de coordonner les réponses fédérales, de veiller à ce que le processus de l'EES et les décisions gouvernementales qui allaient en résulter quant au développement d'activités pétrolières et gazières se conforment à l'Accord du Nunavut, de colliger les principes de l'Inuit Qaujimatjuqangit ainsi que des renseignements sur les activités de récoltes inuites et de préparer le matériel pédagogique. La QIA a entrepris une campagne indépendante de participation publique, a sollicité le savoir Inuit Qaujimatjuqangi et a entrepris une étude sur la sécurité alimentaire afin d'en instruire l'évaluation de la CNER.

La dernière réunion publique pour l'EES a eu lieu à Iqaluit du 18 au 22 mars 2019. La CNER avait invité trois représentants de chacune des dix collectivités potentiellement intéressées à assister à la rencontre et à participer à la table ronde communautaire. S'étaient également joints à cette réunion des représentants d'organisations inuites, de ministères gouvernementaux, d'organisations communautaires, de l'industrie et d'organismes non-gouvernementaux qui, en tant qu'intervenants, ont transmis d'incalculables informations et connaissances. Les commentaires et observations formulés pendant la réunion ou par écrit, ont instruit le rapport final de l'EES et ses recommandations, soumis au ministre de RCAANC le 31 juillet 2019. La CNER a présenté 79 recommandations avec comme conclusion centrale :

*Étant donné l'importance du milieu marin pour le bien-être des Nunavummiut, des lacunes importantes dans la connaissance de l'environnement indispensable à une évaluation des répercussions et l'incertitude globale quant à l'état de préparation de la réglementation, de l'industrie et de l'environnement au Nunavut, le moratoire de 2016*

*sur l'exploitation gazière et pétrolière dans l'Arctique canadien devrait demeurer en vigueur dans la baie de Baffin et le détroit de Davis tant que les importants enjeux soulevés dans ce rapport n'auront pas été réglés. La Commission estime qu'il faudra au moins une décennie pour mener à bien la recherche, la planification et la consultation jugées nécessaires avant que le ministre ne procède à une réévaluation visant à déterminer si le moratoire devra ou non être levé.*

Du 19 au 28 novembre 2019, la CNER a tenu des séances de participation publique dans les communautés de Resolute, Grise Fiord, Arctic Bay, Pond Inlet, Pangnirtung, Iqaluit, Cape Dorset, Clyde River, Qikiqtarjuaq et Kimmirut de la région de Qikiqtani. Elles ont permis de discuter des résultats et des recommandations du rapport final de l'EES ainsi que de préciser les étapes suivantes de cette évaluation.

La CNER prévoit effectuer un suivi auprès des parties prenantes sur la progression des recommandations formulées et élaborer des modules de formation publique en ligne sur l'EES.

## Projet de port et de route à Grays Bay

### N° de dossier CNER 17XN011 | Kitikmeot Inuit Association

En janvier 2017, la Commission a reçu un renvoi en vue de l'examen préalable de la proposition de la Kitikmeot Inuit Association et du gouvernement du Nunavut concernant la « construction d'une route et d'un port à Grays Bay ». La Commission a évalué la proposition de projet de route et de port et, en octobre 2017, a délivré un rapport de décision préliminaire recommandant que la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay fasse l'objet d'un examen approfondi.

En janvier 2018, les ministres compétents ont renvoyé le projet à la Commission aux fins d'examen approfondi et ont convenu que les cinq (5) questions ou préoccupations relatives à la proposition énoncées par la Commission dans le rapport de décision préliminaire devraient alors être attentivement examinées attentivement, à savoir : soit : les potentielles répercussions cumulatives potentielles liées à l'augmentation de l'exploitation minière dans la région de Kitikmeot; les autres projets d'infrastructure de transport; les effets de l'accroissement du transport maritime dans la région de Kitikmeot; les répercussions sur la harde de caribous de Bathurst; et les enjeux transfrontaliers. Conformément à la décision des ministres, la Commission a lancé l'examen approfondi de la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay.

En plus de la liste de la portée provisoire publiée aux fins de commentaires des parties, la Commission a tenu en mars 2018, dans chacune des cinq (5) collectivités de Kitikmeot en mars 2018, des séances publiques d'établissement de la portée et de la préparation des lignes directrices provisoires pour l'élaboration de l'EIE dans chacune des cinq (5) collectivités de Kitikmeot. Des séances supplémentaires ont également eu lieu à Yellowknife et à Inuvik en avril 2018.

En avril 2018, la Commission a reçu une lettre du GN dans laquelle ce dernier avertissait qu'il cesserait d'être le co-promoteur de la proposition de projet avec la KivIA. En mai

2018, la Commission a reçu la demande de la KivIA de suspendre l'évaluation de la *proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay* afin de régler la question du retrait du GN en tant que co-promoteur. En date de mai 2018, l'évaluation de la proposition de projet était suspendue jusqu'à ce que le promoteur relance le processus. Le projet est demeuré suspendu pendant l'exercice financier 2019-2010. La CNER continuera à communiquer avec le promoteur au cas où ce dernier souhaiterait reprendre le processus d'évaluation.





# Surveillance

## Programme de surveillance

L'une des principales fonctions de la Commission, telle qu'énoncée à l'alinéa 12.2.2(e) de l'Accord du Nunavut, consiste à surveiller les projets conformément aux dispositions de la Partie 7 du chapitre 12. Les programmes de surveillance établis en vertu de l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :

- a. *Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b. *Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c. *Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d. *Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

## Programmes de surveillance

### La mine de diamants Jericho

N° de dossier CNER 00MN059 | Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Le 14 juillet 2004, en vertu de l'alinéa 12.5.12 du chapitre 12 de l'Accord du Nunavut et suite à l'évaluation des répercussions du projet de mine de diamants Jericho de la Tahera Corporation Limited (Tahera), la CNER a délivré le certificat de projet du projet no 002. Le projet Jericho est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 430 km au sud-ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005, et a pleinement maintenu ses activités minières entre juillet 2006 et janvier 2008, après quoi Tahera a demandé une protection de ses créanciers, citant une insuffisance de fonds pour l'exploitation minière. La mine a alors été gérée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada de l'époque. Elle a ensuite été temporairement fermée jusqu'à

son rachat en août 2010 par la Shear Diamonds (Nunavut) Corp. (Shear ou le promoteur). Le 23 août 2011, la Commission a délivré la modification no 2 au certificat de projet no 002 au nom de Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Après une période d'exploration et de nouveau traitement de l'empilage du minerai sur le site en octobre 2012, la Shear a mis fin aux activités de la mine Jericho et a avisé que la surveillance environnementale requise serait suspendue. Suite à d'intenses efforts déployés pour dialoguer avec le promoteur et atteindre la conformité requise aux différentes autorisations de projet, le 22 janvier 2014, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a déclaré la mine de diamants Jericho abandonnée, autorisant sa Division des lieux contaminés d'assumer officiellement le contrôle des lieux.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Chaque année, la surveillance de projet effectuée par la CNER inclut des observations sur le site ainsi qu'une rétroaction directe de la collectivité la plus proche. Tous ces renseignements aident la CNER à formuler des recommandations au promoteur et aux parties prenantes.

Le site minier Jericho demeure temporairement fermé sous la gestion de RCAANC qui a procédé à des activités d'assainissement et de stabilisation du site en 2017 et en 2018 au titre du no. de référence 16UN058 de la CNER. Le projet est actuellement sous la surveillance de RCAANC, conformément à son plan d'exploitation, d'entretien et de surveillance. Le plan comporte trois (3) années de surveillance de l'efficacité des travaux de stabilisation du site. Les résultats de ce plan permettront de définir les activités d'exploitation, d'entretien et de surveillance subséquentes. La Commission continuera à surveiller le site

Au cours de l'exercice financier 2019-2020 et dans le cadre de son programme de surveillance de ce projet, la CNER a effectué une visite du site suivie d'une séance de mise à jour dans la communauté. La Commission poursuit sa surveillance du site. Pour de plus amples détails à ce sujet et concernant le site, consulter le site [www.nirb.ca/project/123035](http://www.nirb.ca/project/123035)

### Le projet de mine d'or Meadowbank

N° de dossier CNER 03MN107 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En décembre 2006, en vertu de l'*Accord du Nunavut*, la CNER a délivré le certificat de projet no 004 pour le projet de mine d'or Meadowbank de Cumberland Resources. Au début de l'année 2007, Agnico Eagle Mines Ltd (maintenant Mines Agnico Eagle Limitée) a acquis les actifs de Cumberland Resources Ltd., notamment le projet de mine d'or Meadowbank, et a commencé la construction des installations minières; elle a coulé son premier lingot d'or le 27 février 2010.

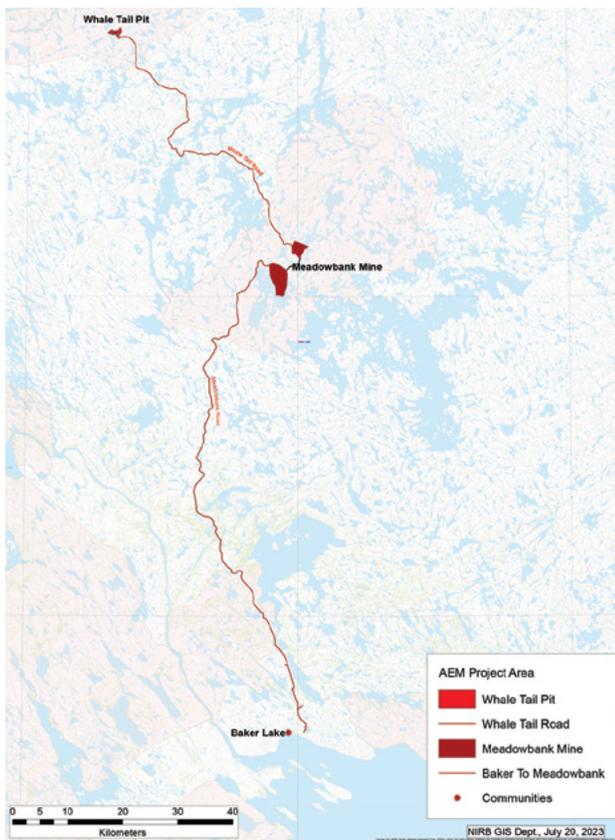
Le projet de mine d'or Meadowbank implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située dans la région de Kivalliq au Nunavut, à environ 70 km au nord du hameau de Baker Lake, sur des terres dont les droits de surface appartiennent aux Inuits. L'exploitation du site de la mine Meadowbank a été élargie en 2019 avec l'inclusion des fosses Vault, Phaser et Portage ainsi que les activités dans le lac Phaser. Le minerai a été épuisé et l'exploitation minière de toutes les fosses s'est achevée en février 2018. La même année, les résidus miniers ont commencé à être déposés dans la fosse Goose. En février 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine d'or Meadowbank approuvé, concernant le rejet des résidus miniers dans les fosses épuisées au sein de l'empreinte physique de la mine existante. Cette méthode de rejet des résidus viserait les résidus produits lors du broyage du minerai du projet de fosse Whale Tail (no. de référence 16MN056 de la CNER) et s'ajouterait à la méthode approuvée d'élimination des résidus dans l'installation existante de stockage des résidus de la Meadowbank.

En plus de l'infrastructure et des activités minières, un projet d'infrastructure auxiliaire se trouve à environ deux (2) km à l'est du hameau de Baker Lake pour recevoir chaque année des fournitures par bateau; il regroupe : des installations de déchargement de barges; une aire de dépôt et de triage; une aire de dépôt temporaire pour le cyanure; un parc de stockage de carburant de 60 millions de litres, parc élargi pour 80 millions de litres en 2019; des routes de liaison connexes et une route de 110 km praticable en tout temps allant du hameau de Baker Lake au site minier Meadowbank.

En mars 2018, la CNER a délivré le certificat de projet no.008 à Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle) pour le projet de fosse Whale Tail. La construction de l'infrastructure a commencé au printemps 2019 sur ce site. Pour plus de détails, se référer à la section suivante.

En 2019, la CNER a effectué une visite du site avec mise à jour dans la communauté de Baker Lake pour le projet de mine aurifère Meadowbank et pour le projet de fosse Whale Tail. La CNER poursuivra sa surveillance des projets de mine d'or Meadowbank et de la fosse Whale Tail au cours de l'exercice financier 2020-2021. À cette fin, elle effectuera une visite du site et réexaminera le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus d'informations concernant le projet initial Meadowbank, consulter le site [www.nirb.ca/project/124588](http://www.nirb.ca/project/124588) et pour la surveillance actuelle du projet modifié, le site [www.nirb.ca/project/125253](http://www.nirb.ca/project/125253).



Carte 1 : Sites du projet de mine d'or Meadowbank et du projet de fosse Whale Tail

## Le projet de fosse Whale Tail

N° de dossier CNER 16MN056 | Agnico Eagle Mines Limited

Le 15 mars 2018, la Commission a délivré le certificat de projet no 008 pour le projet de fosse Whale Tail de Mines Agnico

Eagle Limitée (Agnico Eagle). Proposé par Agnico Eagle, ce projet inclut l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située sur la propriété Amaruq dans la région du Kivalliq, à environ 150 km au nord du hameau de Baker Lake et à environ 50 km au nord-ouest de la mine d'or Meadowbank existante (no de référence CNER 03MN107), également exploitée par Agnico Eagle. Le projet comprend un camp principal, l'infrastructure minière connexe et la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert. Le minerai du site minier proposé sera transporté par camion sur une route de transport d'environ 65 km jusqu'au site minier Meadowbank pour y être broyé. Le projet de fosse Whale Tail nécessite l'utilisation de l'infrastructure existante du site minier Meadowbank et de l'installation de triage de Baker Lake afin de soutenir les activités minières. La construction a commencé à la mi-2018, les principales infrastructures étant achevées en mars 2019, ce qui permet d'accéder à environ 8.3 millions de tonnes de minerai.

Pour plus de détails sur le projet Whale Tail initial, se référer au tableau de bord du Registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124683](http://www.nirb.ca/project/124683).

## Agrandissement de la fosse Whale Tail

En novembre 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine Whale Tail pour inclure l'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert, la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert et l'exploitation minière souterraine sous les deux mines à ciel ouvert. Tel que proposé, le projet d'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert (le projet d'agrandissement) permettrait de prolonger l'extraction du minerai pendant environ quatre ans et de générer 15.2 millions de tonnes supplémentaires de minerai. La Commission a évalué la proposition et, en février 2020, après que le ministre ait approuvé sa recommandation, a délivré le certificat de projet modifié pour le projet de fosse Whale Tail et a commencé à l'utiliser.

## Surveillance du projet de fosse Whale Tail

En 2019, la CNER a effectué une visite du site avec mise à jour dans la communauté de Baker Lake pour le projet de mine aurifère Meadowbank et pour le projet de fosse Whale Tail. La CNER poursuivra sa surveillance des projets de mine d'or Meadowbank et de la fosse Whale Tail au cours de l'exercice financier 2020-2021. À cette fin, elle effectuera une visite du site et réexaminera le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de détails sur le projet modifié Whale Tail, se référer au tableau de bord du Registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124683](http://www.nirb.ca/project/124683).

## La mine d'or Doris North

N° de dossier CNER 05MN047 | TMAC Resources Inc.

En septembre 2006, la Commission a délivré le certificat de projet no 003) à Miramar Hope Bay Ltd pour le projet de mine d'or Doris North. Le projet Doris North se situe à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans l'ouest de la région de Kitikmeot du Nunavut sur la partie continentale du Canada, qui n'est accessible que par transport maritime et aérien. Le projet Doris North regroupe principalement un camp, une mine souterraine et les installations connexes au site minier, ainsi qu'une aire de dépôt et une zone de déversement d'eau saline à Roberts Bay, reliés au site minier Doris North par une route praticable en tout temps de cinq (5) km et une piste d'atterrissage combinée. Newmont a acheté le projet en 2008.

En 2012, alors que la construction du site était presque achevée, Newmont a placé le site en état d'entretien et de maintenance à cause des changements dans le marché des produits de base. La mine Doris North a été rachetée par TMAC Resources Inc. (TMAC) qui en a poursuivi la construction. En juin 2015, TMAC a présenté une demande de modification à la Commission pour prolonger la vie de la mine, en plus de modifications pour ses méthodes de stockage et d'élimination des déchets, ainsi que pour d'autres activités du site. La Commission a approuvé cette demande de modification. En 2017, TMAC coulait son premier lingot d'or et commençait la production aurifère.

En décembre 2017, après une évaluation, la CNER a jugé que la récupération du pilier de la couronne, un programme de 4 mois d'éclairage naturel et/ou de creusement de tranchées pour accéder au minerai riche en or situé dans le pilier de la couronne de la zone du connecteur Doris adjacente au lac Doris et l'en retirer, pouvait se poursuivre avec modifications du programme de surveillance. Ce programme a été achevé en 2018.

En novembre 2018, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet 009 à la TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de ceinture Hope Bay (No. de référence 12MN001 de la CNER). La construction de l'infrastructure pour le gisement Madrid North a commencé au printemps 2019 (se référer à la section suivante).

Dans le cadre de sa surveillance du projet Doris North et de la modification inhérente de la phase 2 de la ceinture Hope Bay, la CNER a effectué une visite du site en 2019. La CNER poursuivra sa surveillance des projets de mine d'or Doris Bay au cours de l'exercice financier 2020-2021. A cette fin, elle effectuera une visite du site et réexaminera le rapport annuel de TMAC.

Pour plus de détails sur le Projet Doris North, la modification et la surveillance de la CNER, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse at [www.nirb.ca/project/124632](http://www.nirb.ca/project/124632).

## Proposition de projet :

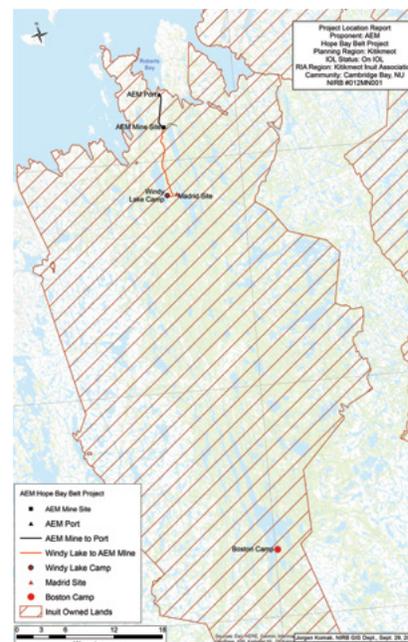
### Phase 2 de la ceinture de Hope Bay

N° de dossier CNER 12MN001 | TMAC Resources Incorporated

En novembre 2018, conformément à l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet 009 à la TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de ceinture Hope Bay. Le projet de phase 2 englobe l'exploitation et le broyage de minerai aurifère sur un site situé à environ 125 kilomètres de Cambridge Bay, constituant un nouveau développement minier sur la ceinture de roches vertes directement associée au projet Doris North (no. de référence 05MN047 de la CNER) et reliée par une route praticable en tout temps. Le taux de broyage proposé est de 2 millions de tonnes de minerai par an, avec un total de stériles prévu de 350 millions de tonnes par an et une production de résidus de 25 millions de tonnes par an. La phase 2 du projet prévoit l'extraction d'or dans les gisements minéraux de Madrid/Patch et de Boston selon des méthodes d'exploitation à ciel ouvert et souterraine. La construction des infrastructures pour le gisement de Madrid Nord a débuté au printemps 2019.

Tel que susmentionné, la CNER a effectué une visite de la mine d'or Doris North à l'été 2019, suivie d'une séance d'information communautaire à Cambridge Bay. La CNER poursuivra sa surveillance du projet de mine d'or Doris Bay au cours de l'exercice financier 2020-2021. À cette fin, elle effectuera une visite du site et réexaminera le rapport annuel de TMAC.

Pour plus de détails sur le Projet de Phase 2 de la ceinture de Hope Bay, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse at [www.nirb.ca/project/124148](http://www.nirb.ca/project/124148).



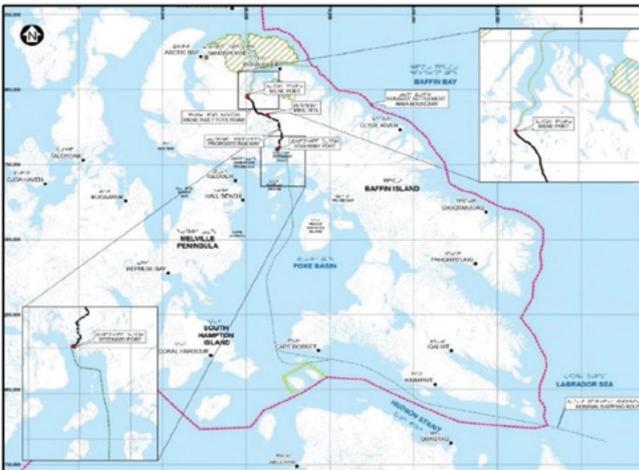
Carte 2. Projet de ceinture de la Hope Bay | Source: TMAC Resources Incorporated

## Le projet de mine de fer Mary River

N° de dossier CNER 08MN053 | Baffinland Iron Mines Corp.

Le 28 décembre 2012, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no.005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (la Baffinland) pour le projet Mary River. Cette mine de fer à ciel ouvert est située à environ 150 kilomètres de Pond Inlet. Elle intègre un chemin d'approvisionnement entre Milne Inlet et le site de la mine ainsi qu'un chemin de fer de 143 kilomètres reliant le site de la mine au port Steensby (carte 2) et permettant d'expédier 18 millions de tonnes à l'année longue. Plusieurs composantes n'ont pas encore été construites, notamment le port de la baie de Steensby, le chemin de fer allant de la mine à l'inlet Steensby et la flotte de minéraliers.

Pour plus de détails sur le Projet Mary River, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/123910](http://www.nirb.ca/project/123910).



Carte 3. Projet Mary River | Source: Baffinland Iron Mines Corporation

### Phase de génération de recettes anticipées

Peu de temps après la délivrance du certificat pour le projet Mary River, la Baffinland a soumis une demande de modification « Phase de génération de recettes anticipées », pour permettre l'expédition maritime annuelle de 4,2 millions de tonnes de minerai pendant la saison des eaux libres, transportées par le Nord sur le chemin d'approvisionnement (route Tote) et empilées à Mine Inlet. Le 17 mars 2014, la CNER a publié son rapport d'audience publique, rapport accepté le 28 avril 2014 par les ministres compétents qui ont aussi approuvé la mise en œuvre de la Phase de génération de recettes anticipées.

Pour plus de détails sur la Phase de génération de recettes anticipées, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124700](http://www.nirb.ca/project/124700).



Carte 4. Phase de génération de recettes anticipées du projet Mary River  
Source: Baffinland Iron Mines Corporation

### Mise en valeur de la Phase 2

Le 29 octobre 2014, la Baffinland a soumis la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » du projet Mary River, proposition dont la CNER a entrepris l'évaluation et pour laquelle elle a émis des lignes directrices. En février 2016, la Baffinland a averti que ses solutions de recharge privilégiées avaient changé pour la phase 2; la CNER a suspendu l'évaluation de la proposition qu'elle a renvoyée à la Commission d'aménagement du Nunavut aux fins de décision quant à la conformité de la proposition de projet révisé. En mars 2017, la Baffinland a demandé que la Commission d'aménagement du Nunavut suspende sa détermination de conformité, car elle avait présenté une demande de modification du plan d'aménagement du territoire de la région Nord de l'île de Baffin et avait tenu des réunions publiques sur les changements proposés pour la mise en valeur de la phase 2. En mars 2018, la Commission d'aménagement du Nunavut a recommandé que le plan d'aménagement du territoire de la région nord de l'île de Baffin soit modifié.

Pendant la période de surveillance 2019-2020, la CNER a poursuivi son réexamen de la proposition de mise en valeur de la phase 2 entre le 2 et le 9 novembre 2019, avec des audiences publiques prévues à Iqaluit et à Pond Inlet mais suspendues à cause d'une motion de la Nunavut Tunngavik Incorporated, motion appuyée par plusieurs intervenants. La CNER a alors décidé de programmer une troisième réunion technique et une conférence pré-audience en mars 2020, avant de reprogrammer l'audience publique. Toutefois, en raison de la

pandémie de la COVID-19 et des ordonnances du Bureau de l'Administrateur en chef de la santé publiques du Nunavut, la CNER a annulé toutes les réunions prévues en mars, attendant de nouvelles directives de santé publique.

Pour plus de détails sur la mise en valeur de la Phase 2, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124701](http://www.nirb.ca/project/124701).

### Proposition d'augmentation de la production

En avril 2018, la Baffinland a soumis à la CNER la *Proposition d'amélioration des logements, d'augmentation du stockage du carburant au Port de Milne et d'accroissement de la production*. Ainsi, le volume de minerai autorisé à être transporté par camion du site de la mine Mary River jusqu'au port de Milne, via la route Tote, passerait de 4.2 millions de tonnes par an à 6 millions de tonnes par an (exigeant jusqu'à 83 allers-retours des minéraliers jusqu'aux marchés, pendant la saison des eaux libres); il faudrait en outre 15 millions supplémentaires de litres de diesel dans le parc de stockage de carburant au port de Milne et un camp pouvant accommoder 380 nouvelles personnes toujours au port de Milne, Mais la CNER a recommandé que cette augmentation du transport maritime ne soit pas autorisée à aller de l'avant.

En septembre 2018, les ministres des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur et des Relations Couronne-Autochtones ont, au nom des ministres compétents (les ministres), approuvé la recommandation de la CNER concernant l'augmentation du volume de carburant et l'installation de nouveaux logements au port de Milne, sans modifier le certificat de projet. Les ministres ont toutefois modifié la recommandation de la CNER de ne pas approuver l'augmentation de la production jusqu'à la fin de 2019. Les ministres ont revu la modalité et condition no.10 (émissions atmosphériques) et en ont ajouté de nouvelles : no. 179 (c), 183 et 184 afin de traduire les activités afférentes à la proposition d'augmentation de la production. Les révisions au certificat de projet no.005 et la modification no.002 ont également permis d'établir les mécanismes de vérification de la distribution, par la Baffinland, d'avantages à la région Qikiqtani ainsi que la vérification de la conformité aux engagements de gestion environnementale concernant la route Tote et la navigation maritime. Ces révisions ont aussi permis de soutenir les efforts de surveillance et d'atténuation visant les effets potentiels de la navigation sur les mammifères marins. Les ministres ont également recommandé que la CNER organise un atelier sur la surveillance du milieu marin et l'atténuation des effets de l'activité maritime dans le cadre du programme de surveillance continue du projet de la Mary River.

Pour plus de détails sur la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124702](http://www.nirb.ca/project/124702).

### Prolongation de la proposition d'augmentation de la production

En décembre 2019, la Baffinland a soumis une demande de prolongation de proposition d'augmentation de la production, doublée d'une demande de modification des modalités et conditions no. 179(a) et 179(b) du certificat de projet no.005 afin d'être autorisée à transporter et expédier jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer, jusqu'au 31 décembre 2020 pendant que la CNER termine son évaluation de la proposition de mise en valeur de la phase 2. Le 4 mars 2020, la CNER a recommandé au ministre de modifier le certificat de projet no.005 afin d'autoriser la Baffinland à transporter et expédier jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer par an jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour plus de détails sur la Prolongation de la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124703](http://www.nirb.ca/project/124703).

### Surveillance par la CNER du projet Mary River

Dans le cadre de son programme de surveillance continue du projet Mary River, la CNER a effectué une visite du site en août 2019 et une autre en février 2020. Deux séances de mise à jour communautaires portant sur ces visites ont ensuite été organisées à Igloolik afin de s'assurer que la collectivité soit bien informée quant à la proposition d'augmentation de la production.

La CNER a animé son premier atelier de surveillance du milieu marin et d'atténuation des effets de l'activité marine, les 1er et 2 mai 2019 et, le 6 juin 2019, en publiant un sommaire auquel la Baffinland a répondu le 16 juillet 2019.

La CNER poursuivra sa surveillance du projet Mary River au cours de l'exercice financier 2020-2021. À cette fin, elle effectuera une visite du site et réexaminera le rapport annuel de la Baffinland.

### Le projet de mine d'or Meliadine

N° de dossier CNER 11MN034 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En février 2015, en vertu de l'*Accord du Nunavut*, la CNER a émis le certificat no.006 pour le projet de mine d'or Meliadine. Le projet de mine d'or Meliadine implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or située dans la région de Kivalliq à environ 25 kilomètres au nord de Rankin Inlet sur des terres inuites. Le promoteur envisage d'exploiter

cinq gisements distincts selon une approche progressive ainsi qu'un camp et toute l'infrastructure minière connexe, incluant toutes les installations pour la gestion des déchets, de l'eau et du carburant. Une installation de déchargement de barge, une aire de dépôt et stockage et un parc de réservoirs de carburant sont situés au port d'Itivia à Rankin Inlet, relié par une route d'environ 25 kilomètres, praticable en tout temps et par des routes de déviation qui contournent le hameau de Rankin Inlet. La carte no.5 illustre le plan du site de la mine Méliadine. La carte no.6 montre la station de triage.

### 2018 – Rejet des effluents salins dans l'environnement

En 2018, en raison de la quantité d'eau souterraine dégagée pendant l'exploitation, Agnico Eagle a demandé l'autorisation d'appliquer une méthode supplémentaire de gestion des eaux souterraines salines pour ses chantiers souterrains avec rejet des effluents au large de la côte de Rankin Inlet dans la baie de Melvin. La CNER a évalué le projet de rejet des effluents salins dans le milieu marin qui propose que l'eau souterraine saline soit transportée par camion pendant la saison des eaux libres jusqu'au port d'Itivia et stockée dans un réservoir de retenue avant d'être déversée dans la baie de Melvin. La proposition de rejet des effluents salins a ensuite été approuvée en janvier 2019 et le certificat de projet modifié a été délivré en février 2019.

### 2020 – Stratégie de rejet salin

Le 18 mars 2020, la CNER a reçu une correspondance d'Agnico Eagle portant sur des mesures temporaires proposées pour doubler le volume des effluents salins à transporter par camion jusqu'au port d'Itivia aux fins de rejet dans la baie de Melvin, pendant l'été 2020. Le volume de ces effluents

passerait de 800 m<sup>3</sup>/jour à 1 600 m<sup>3</sup>/jour ( ou 800 000 litres par jour à 1 600 000 litres par jour ou de 175 975 à 351 951 gallons impériaux par jour) . La mise à jour soulignait également l'intensification de la circulation des camions sur la route existante praticable en tout temps que provoquerait le transport de ce volume accru du rejet des effluents salins dans la baie de Melvin pendant la saison des eaux libres.

### Proposition de canalisations d'eau

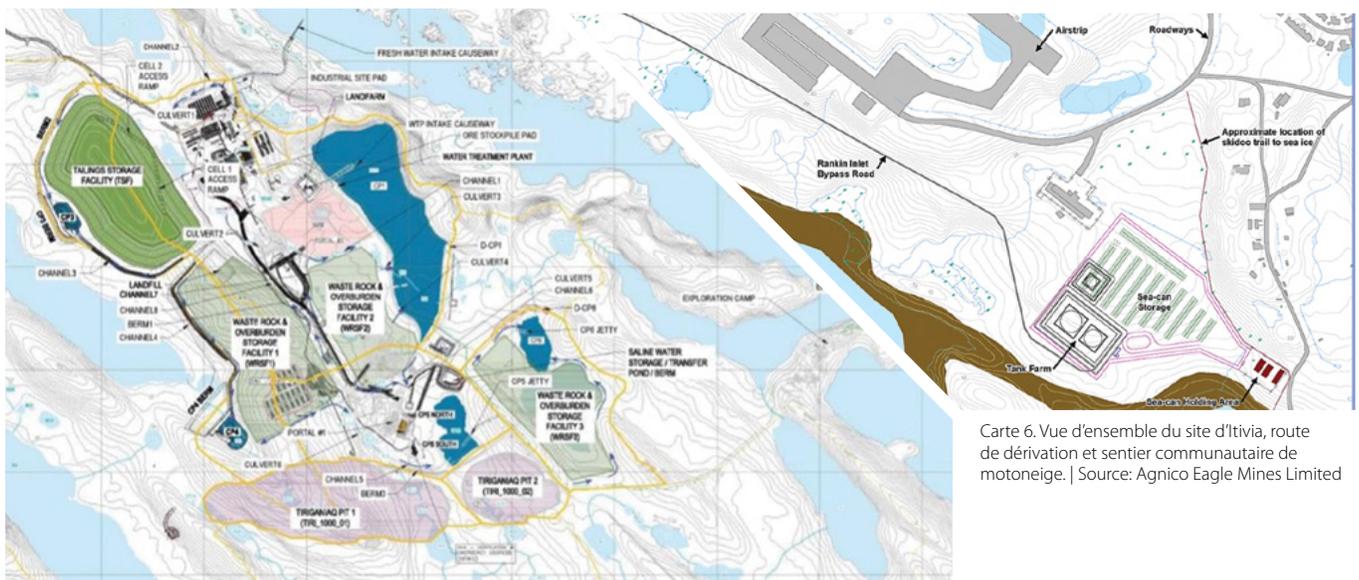
Le 25 mars 2020, la CNER a été saisie d'un renvoi de la Commission d'aménagement du Nunavut pour une proposition de « rejet des effluents salins dans le milieu marin », suggérant de remplacer les camions par des canalisations pour déverser jusqu'à 20 000 m<sup>3</sup> (43 993 849 gallons/jour) dans la baie de Melvin.

Pour plus de détails sur la proposition de canalisations d'eau , consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/125515](http://www.nirb.ca/project/125515).

### Surveillance de la CNER du projet Meliadine

Dans le cadre du programme de surveillance continue du projet de mine d'or Meliadine, le personnel de la CNER a effectué une visite du site et animé une séance d'information communautaire à Rankin Inlet. Au cours du prochain exercice financier, la CNER poursuivra ses visites de site et ses réunions communautaires sur la surveillance du projet Meliadine et recevra le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de renseignements sur le projet initial de mine d'or Meliadine, sur le rejet des effluents salins dans le milieu marin, sur la stratégie de rejet salin et sur le programme de surveillance de la CNER, consulter le tableau de bord du registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124106](http://www.nirb.ca/project/124106).



Carte 5. Site de la mine Meliadine | Source: Agnico Eagle Mines Limited

Carte 6. Vue d'ensemble du site d'Itivia, route de déviation et sentier communautaire de motoneige. | Source: Agnico Eagle Mines Limited

## La proposition de projet Back River

N° de dossier CNER12MN036 | Sabina Gold & Silver Corp.

Le 19 décembre 2017, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no 007 pour le projet de mine aurifère Back River de la Sabina Gold & Silver Corp. Le projet Back River est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de la collectivité de Bathurst Inlet. Ce projet se traduirait par le traitement de 7 000 tonnes de minerai maximum par jour pendant une période d'exploitation approximative de 10 à 15 ans. La construction de l'installation minière proposée durerait environ deux ans et serait suivie d'une phase opérationnelle de 10 à 15 ans d'exploitation minière, suivie d'une période de fermeture de cinq ans.

Le 13 mars 2018, la Sabina a reçu un permis d'utilisation des eaux de type « B » no 2BC-BRP1819 de l'Office des eaux du Nunavut (OEN), qui autorisait le commencement des travaux d'aménagement initiaux à la propriété Goose et à l'aire de dépôt maritime. En avril 2018, Sabina et la Kitikmeot Inuit Association ont convenu d'un régime foncier et ont conclu une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Le 14 novembre 2019, la Sabina a reçu son permis d'utilisation des eaux de type « A », l'autorisant à entreprendre les ouvrages de construction et d'exploitation pour le projet.

En 2018, la Sabina s'est concentrée sur les activités préalables à l'aménagement au site. À l'aire de dépôt maritime, les travaux étaient axés sur le terrassement et la mise en service initiale du site. Deux (2) chargements des trois (3) cargos ont été reçus et le matériel a été rangé aux fins de son transport par la route de glace hivernale. À la propriété Goose, la carrière a été élargie, y compris la route initiale et la construction du pont. La sur-

veillance environnementale se poursuit, et des programmes de base et un programme d'exploration ciblé ont aussi été exécutés. Pendant l'hiver 2018-2019, une piste d'atterrissage de glace a été construite à l'aire de dépôt maritime en vue du transport d'équipement et de fournitures par avions Hercules et autres aéronefs. En décembre 2018, Sabina a entamé la construction de la route de glace hivernale, qui a été fermée le 9 mai 2019, ayant servi au transport de 70 chargements entre l'aire d'entreposage maritime et la propriété Goose.

En 2019, les travaux se sont poursuivis à l'aire d'entreposage maritime avec la construction d'un réservoir à carburant de 10 millions de litres de fuel et d'un autre de 500 000 litres. La cargaison maritime a également été reçue et le matériel a été entreposé pour être transporté sur la route de glace hivernale. L'exploitation à la propriété Goose a repris en mars 2019 avec les ouvrages initiaux de développement, incluant un programme d'exploration analogue à celui des années précédentes, un programme de creusement de tranchées ainsi qu'une surveillance continue de l'environnement et un programme de référence; des forages géotechniques permanents ont été effectués sur les principaux sites d'infrastructure.

La CNER n'a pu effectuer de visite de site du Projet Back River en 2019. Le promoteur a aidé la CNER à produire un rapport de mise à jour du site afin que toutes les parties puissent continuer à être informées sur le projet et ses activités. La CNER espère faire une visite du site en 2020 et recevoir le rapport annuel de la Sabina.

Toute la documentation afférente au projet Back River est disponible sur le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca/project/124129](http://www.nirb.ca/project/124129).

## Comment s'enregistrer pour ouvrir un compte sur le registre public en ligne de la CNER

L'ouverture d'un compte s'effectue comme suit :

1. Allez sur le site [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).
2. Cliquez sur la touche : S'enregistrer pour un compte en haut à droite de la page d'accueil. Vous serez redirigé(e) vers la page d'inscription et vous devrez fournir toutes les informations requises. N'oubliez pas de cliquer sur "soumettre".
3. Lorsque vous aurez terminé votre inscription, un avis sera envoyé par à l'adresse courriel indiquée pour en vérifier l'exactitude. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour activer votre compte.
4. Vous êtes prêt(e) à vous connecter à votre compte!



# Accomplir notre mission

## Accomplir notre mission : 2019-2020

Dans son plan stratégique 2018–2022, la CNER a énoncé six buts fondamentaux qui sous-tendent les avancées de l'organisation :

1. La CNER respectera l'esprit et les exigences de *l'Accord du Nunavut* et de toutes les lois applicables.
2. La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.
3. La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.
4. La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimagatuqangit/ Qaujimaningit dans tous ses travaux.
5. La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.
6. La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes.

Il s'agit de la troisième itération du plan stratégique quinquennal de la Commission, élaboré durant l'exercice financier 2017-2018 par les membres et le personnel de la Commission à Cambridge Bay dans le cadre d'une séance organisée par Stratus Inc. Cette séance offrait l'occasion aux membres et au personnel de discuter de l'avenir de la Commission en tant qu'organisme. Les mises à jour du plan comprenaient le réexamen de la mission de la Commission et la réaffirmation de son énoncé de vision. Le plan stratégique 2018-2022 de la Commission peut être consulté sur son site Web au [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

## BUT no.1 :

**La CNER respectera l'esprit et les exigences de *l'Accord du Nunavut* et de toutes les lois applicables.**

Au cours de cette période, la CNER a consacré énormément de temps et d'efforts aux évaluations continues et aux programmes de surveillance tout en poursuivant l'élaboration de matériels supplémentaires d'orientation technique ainsi que de ressources visant à intensifier la participation de la population dans tous ses processus. La CNER a respecté toutes ses obligations de rapports financiers et a continué à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* et de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*. En décembre 2019, le directeur des Finances et de l'administration a également assisté au cours de l'Association canadienne de la paie sur les exigences de fin d'année et de la nouvelle année, afin de maîtriser les changements pertinents pour les opérations de la CNER.

## BUT no.2 :

**La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.**

Étant donné que la compétence de la CNER s'étend à l'ensemble de la région du Nunavut, la CNER partage des frontières avec de nombreuses autres commissions et organismes nordiques d'évaluation des répercussions dans les territoires adjacents. La conseillère en politiques de la



CNER élabore actuellement une stratégie transfrontalière pour guider notre engagement auprès des compétences transfrontalières dans tous les départements.

Par le biais du directeur général, la CNER a régulièrement des appels, courriels et discussions avec ses homologues d'autres territoires/provinces. Au fil des ans, elle a développé de très positives relations de travail avec ses homologues des autres gouvernements. Depuis les dernières années, Heather Rasmussen interagit de manière semi-régulière avec les commissions d'évaluation des répercussions des TNO et du Yukon par le biais du comité directeur du Pan-Territorial EA & Regulatory Board Forum; un autre groupe de travail plus ciblé que les commissions d'évaluation des répercussions du NU/TNO/YK et que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), se réunit par téléphone et en présentiel plusieurs fois par an. Récemment, du 8 au 10 octobre 2019, le Board Forum annuel et les réunions avec l'AEIC ont eu lieu à Whitehorse, YK. En février 2020, Heather Rasmussen, membre du personnel, a également assisté à Calgary, au Forum autochtone sur les effets cumulatifs.

### **BUT no. 3 :**

#### **La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.**

Le perfectionnement professionnel continu est tout aussi important pour le personnel que pour les membres du Conseil. Ainsi, à la fin de l'année dernière, les employés des Services techniques (Cory Barker, Erin Reimer et Emily Koide) ont assisté à une conférence à Calgary incluant des cours

de courte durée sur des sujets spécifiques. Francis Emingak a commencé une formation en ligne sur l'évaluation des répercussions afin de poursuivre son perfectionnement personnel. Ces cours sur les méthodes d'évaluation des répercussions offrent aux membres du personnel une formation directement liée à leurs tâches quotidiennes au sein de la CNER, ce qui leur permet de s'attaquer à de plus importantes questions en matière d'évaluation, auxquelles le bureau, très occupé, n'a pas beaucoup de temps à consacrer.

### **BUT no. 4 :**

#### **La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimaqutqangit/Qaujimaningit dans tous ses travaux.**

Afin d'encourager le personnel à apprécier l'Inuit Qaujimaqutqangit/Qaujimaningit, de nouvelles ressources ont été achetées pour la bibliothèque de la CNER, notamment un coffret de 32 DVD (avec 33 titres) illustrant plus de 20 ans de films inuits. Des possibilités de visionnement mensuel sont offertes au personnel.

La CNER a terminé sa mise à jour des polices de caractères en Inuktitut sur tous les ordinateurs; ces mises à jour continues ont fait partie du remplacement des ordinateurs selon leur cycle de vie. Des modèles de correspondance normalisés et traduits ont été révisés afin de refléter les modifications législatives; les révisions mineures ont été traitées par le personnel, dès qu'identifiées.

Le personnel de la CNER a priorisé les noms traditionnels des sites dans toutes les activités de sensibilisation communautaire.

## BUT no. 5 :

### La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.

La CNER a conclu un contrat avec la compagnie Stratos pour améliorer le programme d'orientation et de formation des membres de la commission, en adaptant un système mis sur pied pour les commissions des T.N.-O. en vue de déploiement sur le site Web de la CNER. Au cours de la phase 1, la CNER travaillera avec Stratos et Strata360 à la création de modules d'orientation, que la Commission déploiera à travers les portails existants pour ses membres sur le site Web de la CNER. Un projet pilote a été présenté au Conseil après sa réunion de février 2020. En s'appuyant sur le cours d'orientation du Conseil et en utilisant les fonds restants dans le budget 2019-20 du CNER pour l'EES dans la baie de Baffin et le détroit de Davis, la CNER de concert avec Stratos et Strata360, prévoit élaborer un deuxième cours de formation. L'élaboration de ce cours sera dirigée par Heather Rasmussen, conseillère principale en politiques de la CNER; il exposera la théorie de l'EES, communiquera les informations recueillies et transmettra les leçons apprises au cours de l'EES. transmettra les leçons, et visera à donner un aperçu de la théorie de l'EES et à communiquer les informations recueillies et les leçons apprises au cours de l'EES effectuée dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.

## BUT no. 6 :

### La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes

Le 21 octobre 2019, Colleen Parker a pris ses fonctions de conseillère en politiques auprès de la CNER pour appuyer les travaux du CMMN. Ce poste – qui a pu être créé grâce au soutien financier du Programme visant à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones (PAIR) de Transports Canada ( volet Participation des Autochtones et des collectivités locales) -, fournira au CMMN les ressources nécessaires pour entreprendre la mise en œuvre de son Plan stratégique 2018 à 2023. Dans son travail, Colleen aidera directement le CMMN à encourager la sensibilisation, à fournir des conseils et à défendre la navigation maritime et la conservation marine. Tout en relevant de la structure de dotation de la CNER, Colleen travaillera directement avec les organisations du CMMN sur leurs initiatives individuelles liées au milieu marin.

## Conférences et ateliers

Pendant l'exercice financier 2019-2020, les membres du Conseil de la CNER et le personnel ont participé aux conférences et ateliers suivants :

- Symposium minier du Nunavut, Iqaluit, Nunavut, 3 au 5 avril 2019
- Northern Review Board – Meilleures pratiques et expériences avec le savoir autochtone, 24 avril 2019 (par téléconférence)
- Journée IQ pour tout le personnel, mai 2019 – Pêche sur glace, Lac Grenier
- Institut Canadien - Conférence sur les effets cumulatifs, Calgary, 3 au 5 juin 2019
- Évaluation environnementale – Initiative d'amélioration, 2 juillet 2019 (par téléconférence.
- Cours pour tout le personnel avec Strategic HR –Optimiser la performance collective 9 au 12 septembre 2019
- IAIA – cours et conférences à Calgary et en ligne, pendant l'année 2019.
- Pan-Territorial Board Forum, Whitehorse, 8 au 10 octobre 2019
- Arctic Shipping Forum North America, 28 au 31 octobre 2019
- MVEIRB Preliminary Screeners Workshop (Atelier de l'OERVM pour les responsables de l'examen préalable), Yellowknife, 13 novembre 2019
- Cours annuel pour les professionnels de l'administration, Banff, AB, 19 au 22 novembre 2019
- Arctic Net, 2 au 6 décembre 2019
- CPA – Formation en législation et fiscalité de fin d'année, Edmonton, décembre 2019
- Kivalliq Energy Forum, Rankin Inlet, 2 au 5 décembre 2019
- Atelier régional sur l'EES, Yellowknife, décembre 2019
- Formation en gestion de projet, Cambridge Bay, 3 au 7 février 2020
- Forum autochtone sur les effets cumulatifs, Calgary, février 2019
- Échanges Meilleurs cerveaux sur la santé mentale et l'évaluation des répercussions, en partenariat avec les Instituts de recherche en santé du Canada, Ottawa, 26 février 2020





# Rapport des vérificateurs indépendants

## **Au Conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions**

### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui englobent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif (déficit) et les flux de trésorerie pour l'exercice financier terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables et des annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints illustrent fidèlement et à tous égards, la situation financière de la Commission au 31 mars 2020 ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit canadiennes généralement reconnues. Nos responsabilités afférentes sont décrites ci-après, au paragraphe Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Commission, conformément aux règles d'éthique applicables à nos audits d'états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants recueillis pendant la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilité de la Direction concernant les états financiers**

Il incombe à la Direction est responsable de préparer et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien; elle est aussi responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour dégager de la préparation de ces états financiers, toute significative inexactitudes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction doit également évaluer sa capacité de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions inhérentes à la continuité de l'exploitation et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider la Commission ou de mettre fin à ses activités ou qu'elle n'ait aucune solution réaliste que d'agir ainsi.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de rapports et de transmission d'informations financières.

## Responsabilités des vérificateurs quant à la vérification des états financiers

Nous nous sommes fixés comme objectifs de vérifier, avec une assurance raisonnable, si les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts de toute inexactitude significative, résultant de fraudes ou d'erreurs ainsi que d'émettre le rapport des vérificateurs incluant notre opinion. Par assurance raisonnable, on entend un haut niveau d'assurance. Mais rien ne garantit qu'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada permettra toujours de déceler une éventuelle inexactitude importante. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles influeront sur les décisions économiques que les utilisateurs prendront en fonction de ces états financiers. Dans le cadre et tout au long d'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique conséquent. De plus, nous nous engageons à :

- cerner et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevoir et appliquer des procédures de vérification adaptées à ces risques et réunir suffisamment d'éléments probants pour fonder notre opinion. L'incidence de la non-détection d'inexactitudes significatives résultant d'une fraude est plus élevée que celle de la non-détection d'inexactitudes résultant d'erreurs car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin d'appliquer des procédures d'audit adaptées à la situation et non pas dans le but de nous prononcer sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que les informations connexes qu'elle pourrait fournir.
- terminer en nous prononçant sur le bien-fondé de l'utilisation, par la Direction, du principe comptable de continuité de l'exploitation et, à partir d'éléments probants, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions aptes à remettre en doute la capacité de la Commission de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus, dans notre rapport de vérification, d'attirer l'attention sur les informations financières afférentes et incluses ou, en cas d'inexactitude de ces données, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. De futurs événements ou situations pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser ses activités.
- évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers présentent, de manière à en donner une image fidèle, toutes les transactions et tous les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour la vérification ainsi que pour les constatations significatives, notamment les anomalies importantes du contrôle interne que nous aurons cernées pendant l'audit.

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest  
13 juillet 2020

*Crowe MacKay LLP*  
Comptables agréés professionnels



# Déclaration de responsabilité de la Direction

La Direction de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est chargée de préparer les états financiers, les notes afférentes et les autres informations financières contenues dans le présent rapport.

La Direction prépare les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien. Selon la Direction, ces états financiers illustrent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction a élaboré et instauré un système de contrôles internes visant à raisonnablement garantir que les actifs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions sont protégés contre toute perte et utilisation non autorisée et que les registres possèdent la fiabilité requise pour la préparation des états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un rapport de Crowe MacKay s.r.l., comptables agréés professionnels et vérificateurs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Leur rapport décrit l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers.



Mark Ings  
Directeur des Finances et de l'Administration  
Commission du Nunavut chargée  
de l'examen des répercussions



Ryan Barry  
Directeur général  
Commission du Nunavut chargée  
de l'examen des répercussions

# Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

## État de la situation financière

As at March 31, 2020 2019

### Actifs

#### Réels

Liquidités et quasi-espèces	3 388 024 \$	3 852 260 \$
Comptes-clients (note 5)	82 772	7 248
TPS à recevoir	71 711	69 663
Arrhes (note 6)	1 750	1 750
Dépenses payées d'avance (note 7)	66 547	51 541

**3 610 804** 3 982 462

#### Capital assets (Note 8)

**3 042 556** 3 273 798

**6 653 360 \$** 7 256 260 \$

### Passif

#### Réel

Comptes créditeurs et charges à payer	73 917 \$	126 551 \$
Dépôts en cas de dommages	10 150	11 350
Revenus reportés - base (note 9)	2 212 115	1 693 695
Revenus reportés - projets (note 10)	858 664	1 702 127
Contributions remboursables (note 11)	254 267	254 267
Salaires et avantages sociaux à payer (note 12)	270 419	236 078

**3 679 532** 4 024 068

#### Apports en immobilisations reportés (note 13)

**3 028 828** 3 260 070

**6 708 360** 7 284 138

### Actifs nets (Déficit)

**Actifs nets investis en immobilisations** **13 728** 13 728

**Fonds pour le logement du personnel** **39 320** 66 442

**Passif net non affecté** **(108 048)** (10 048)

**(55 000)** (27 878)

**6 653 360 \$** 7 256 260 \$

### Engagements (note 16)

Approuvé au nom du Conseil d'administration

*M Kavig Kalurag*

Administrateur

*Catherine O'Neil*

Administrateur

## État des résultats d'exploitation

For the year ended March 31,

**Budget 2020**

**Réel 2020**

**Réel 2019**

### Revenu

Revenu -Base	(Annexe A)	4 680 845 \$	4 160 599 \$	4 058 512 \$
Projet de mine de diamants Jericho	(Annexe B)	138 914	115 436	119 418
Projet Doris North	(Annexe C)	135 576	126 314	120 773
Projet de mine d'or Meadowbank	(Annexe D)	133 977	127 380	127 565
Vérification	(Annexe E)	-	30 469	34 663
Projet de mine de fer Mary River	(Annexe F)	1 422 231	1 315 582	748 723
Projet de mine d'or Meliadine	(Annexe G)	117 109	108 950	237 645
Hope Bay Phase II	(Annexe H)	125 464	112 020	460 360
Projet Back River	(Annexe I)	140 356	113 253	117 762
Projet de logement 4-Plex	(Annexe J)	-	62 831	77 356
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Annexe K)	26 933	77 515	20 870
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe L)	401 914	625 692	1 137 481
Projet de fosse Whale Tail	(Annexe M)	1 081 719	776 364	201 463
Projet de route Grays Bay	(Annexe N)	505 685	154 549	246 356
Projet de logement Bayview	(Annexe O)	-	92 895	83 850
		<b>8 910 723</b>	<b>7 999 849</b>	7 792 797

### Dépenses

Base	(Annexe A)	4 680 845	4 160 599	4 058 512
Projet de mine de diamants Jericho	(Annexe B)	138 914	115 436	119 418
Projet Doris North	(Annexe C)	135 576	126 314	120 773
Projet de mine d'or Meadowbank	(Annexe D)	133 977	127 380	127 565
Vérification	(Annexe E)	34 663	30 469	36 417
Projet de mine de fer Mary River	(Annexe F)	1 422 231	1 315 582	748 723
Projet de mine d'or Meliadine	(Annexe G)	117 109	108 950	237 645
Hope Bay Phase II	(Annexe H)	125 464	112 020	460 360
Projet Back River	(Annexe I)	140 356	113 253	117 762
Projet de logement 4-Plex	(Annexe J)	-	93 096	69 394
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Annexe K)	26 933	77 515	20 870
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe L)	401 914	625 692	1 137 481
Projet de fosse Whale Tail	(Annexe M)	1 081 719	776 364	201 463
Projet routier Grays Bay	(Schedule N)	505 685	154 549	246 356
Projet de logement Bayview	(Schedule O)	-	89 752	96 997
		<b>8 945 386</b>	<b>8 026 971</b>	7 799 736

**Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses**

**(34 663) \$**

**(27 122) \$**

(6 939) \$

## État de l'évolution de l'actif net (Déficit)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,

	Non affectés	Fonds pour le logement du personnel	Investis en immobilisations	2020 Total	2019 Total
<b>Solde, début d'exercice</b>	(108 048) \$	66 442 \$	13 728 \$	<b>(27 878) \$</b>	(20 939)\$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	(27 122)	-	<b>(27 122)</b>	(6 939)
Apports en immobilisations reportés reçus	40 168	-	(40 168)	-	-
Achats d'immobilisations	(40 168)	-	40 168	-	-
Amortissement	-	-	(271 410)	<b>(271 410)</b>	(272 453)
Amortissements des apports en immobilisations reportés	-	-	271 410	<b>271 410</b>	272 453
<b>Écart net</b>	-	(27 122)	-	<b>(27 122)</b>	(6 939)
<b>Solde, fin d'exercice</b>	(108 048) \$	39 320 \$	13 728 \$	<b>(55 000) \$</b>	(27 878) \$

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2020

2019

### Liquidités fournies par (utilisées pour)

#### Activités d'exploitation

Reçues des bailleurs de fonds	7 443 556 \$	7 516 949 \$
Reçues des locataires	155 726	167 938
Payées aux fournisseurs	(3 314 032)	(3 211 208)
Payées aux employés	(4 749 486)	(4 488 484)
	(464 236)	(14 805)

#### Activité financière

Apports en immobilisations reportés	40 168	113 029
-------------------------------------	--------	---------

#### Activité d'investissement en immobilisations

Achat d'immobilisations	(40 168)	(113 029)
-------------------------	----------	-----------

### Hausse des liquidités et des quasi-espèces

(464 236) (14 805)

### Liquidités et quasi-espèces, début d'exercice

3 852 260 3 867 065

### Liquidités et quasi-espèces, fin d'exercice

**3 388 024 \$** 3 852 260 \$

## 1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ( la « Commission ») a été créée en vertu de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller sur les sites spécifiques et au niveau régional, les répercussions environnementales, culturelles et socio-économiques des propositions de mise en valeur et ce, en appliquant le savoir inuite traditionnel et les méthodes scientifiques reconnues d'analyse écosystémique. La Commission est exonérée d'impôt en vertu du sous-alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Ces principales conventions comptables sont ci-après détaillées :

### (a) Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers au coût ou au coût amorti. Sa convention comptable pour cette catégorie d'instruments financiers est ci-après décrite :

Cette catégorie regroupe les liquidités et quasi-espèces, les comptes-clients, les arrhes, les comptes créditeurs, les charges à payer, les dépôts en cas de dommages, les contributions remboursables, les salaires et les avantages sociaux à payer. Ils sont tout d'abord comptabilisés selon leur coût puis comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins l'éventuelle perte de valeur sur les actifs financiers.

Les coûts d'opération relatifs aux instruments financiers de la catégorie des coûts amortis sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

La dépréciation des actifs financiers de la catégorie des coûts amortis sont comptabilisés lorsque le montant de la perte est suffisamment précis et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont dépréciés à la valeur recouvrable nette et la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation.

### (b) Comptabilité par fonds

La Commission adopte la méthode de comptabilité par fonds et gère les fonds non affectés pour le logement du personnel et les fonds investis en immobilisations.

Fonds non affectés: Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liées à l'exploitation générale de la Commission, à l'exception du logement du personnel et des acquisitions d'immobilisations.

Fonds pour le logement du personnel: Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liés au projet de logement 4-Plex et au projet de logement Bayview.

Fonds investis en immobilisations: Il s'agit des fonds ainsi investis moins l'amortissement accumulé.

### (c) Congés acquis et prestations de cessation d'emploi

La Commission a prévu une provision pour faire face à ses obligations concernant les futurs avantages sociaux inhérents aux services rendus par les employés jusqu'à la date de l'état de la situation financière. Par conséquent, la Commission s'est acquittée de ses obligations liées aux congés payés non utilisés et aux indemnités de départ. Ces montants sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis et ne font pas l'objet d'un financement distinct.

### (d) Comptabilisation des produits

La Commission applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Ces apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si leur montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports affectés sont comptabilisés comme produits dans l'année au cours de laquelle les dépenses afférentes ont été engagées.

Les fonds affectés non dépensés sont reportés. Si la Commission a respecté ses engagements au titre de l'accord de financement, tout solde restant sera affecté à la planification et à l'exécution des tâches et des responsabilités confiées à la Commission.

Les produits d'intérêts sont crédités lorsqu'ils sont acquis. Les revenus locatifs sont acquis lorsque les logements sont fournis.

**(e) Immobilisations**

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût dans les investissements en immobilisations. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à l'exception des améliorations locatives et des logiciels, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail, aux taux annuels fixés à la note 8.

Au cours de l'année d'acquisition, un amortissement normal de 50% est enregistré.

Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de cession.

Les biens immobiliers et l'équipement acquis ou construits pendant l'année ne sont amortis qu'à partir de la date de leurs utilisation.

**(f) Apports reportés liés aux immobilisations**

Les apports liés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés comme produits, au même taux que les charges d'amortissement acquises pendant leur durée de vie utile.

**(g) Liquidités et quasi-espèces**

Les liquidités et les quasi-espèces regroupent l'encaisse et les dépôts bancaires.

**(h) Incertitude de mesure**

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, la Direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que divulguer les éventuels actifs et passifs à la date des états financiers et les montants actualisés des revenus et des dépenses pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**(i) Ventilation des dépenses**

La Commission répartit les dépenses en fonction de l'Accord de contribution auquel elles se rapportent. Les dépenses sont tous les coûts directs liés à l'exécution de l'accord de contribution. Les coûts sont ensuite affectés à l'accord de contribution en fonction du montant réel de la dépense.

Les salaires et les avantages sociaux sont affectés aux accords de contributions proportionnellement aux heures de travail passées à exécuter cette entente. Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux de chacun des employés affectés à chaque projet varie de 0 à 100%.

Les frais administratifs de bureau sont imputés aux accords de contribution, qui autorisent cette imputation. Ces frais sont répartis selon le pourcentage de temps consacré par le personnel à l'exécution de ces accords de contribution.

**(j) Coûts du régime de retraite**

La Commission dispose d'un régime à cotisations déterminées qui assure des prestations de retraite et des avantages sociaux post-emploi aux employés. Le coût de ce régime de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé selon la contribution requise par la Commission pendant chaque période. Ce régime de retraite est un régime multi-employeurs contributif à prestations déterminées qui couvre tous les employés admissibles.

### 3. Changements futurs de méthodes comptables

**(a) Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, chapitre SP 3280**

Ce chapitre établira la déclaration des obligations légales liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles et décharges de déchets solides. Il s'applique aussi aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022, ou après. L'incidence de l'application de ces nouvelles méthodes comptables n'a pas encore été établie.

## (b) Revenus, chapitre SP 3400

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus tirés de transactions, incluant des obligations de performance, appelées les « opérations de contrepartie » et les revenus tirés de transactions sans obligation de performance, appelées « transactions sans contrepartie ». Ce chapitre s'applique aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022, ou après. L'adoption anticipée est autorisée.

## 4. Facilité de prêt à vue

La Commission dispose d'une facilité de prêt à la demande, renouvelable pour les besoins généraux de l'organisme. Le plafond de cette facilité est de 185 000 \$. Tout solde impayé porte intérêt à taux préférentiel. Il n'y avait aucun solde impayé à la fin de cet exercice financier. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté générale visant tous les actifs de la Commission.

## 5. Comptes clients

	2020	2019
Agence Canadienne de développement économique du Nord	1 167 \$	1 167 \$
Affaires autochtones et développement du Nord		
Projet de fosse Whale Tail	-	2 334
Ministère des Transports du Canada	74 290	-
Comptes clients et autres produits à recevoir	10 861	7 293
	86 318	10 794
Provision pour créances douteuses	(3 546)	(3 546)
	<b>82 772 \$</b>	7 248 \$

## 6. Arrhes

	2020	2019
Société d'énergie du Nunavut – arrhes pour l'installation du courant	<b>1 750 \$</b>	1 750 \$

## 7. Dépenses payées d'avance

	2020	2019
Assurance	20 491 \$	18 222 \$
Northern Employee Benefit Services	10 885	13 798
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	35 171	19 521
	<b>66 547 \$</b>	51 541 \$

**8. Immobilisations****2020****2019**

	Taux	Coûts	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Oeuvres d'art	0%	6 114 \$	- \$	6 114 \$	6 114 \$
Édifices	4%	2 923 426	380 205	2 543 221	2 649 186
Meubles et équipement	20%	555 965	371 892	184 073	227 598
Matériel informatique	50-55%	292 799	242 880	49 919	49 806
Logiciels	S/L 15	14 312	14 312	-	-
Améliorations locatives	5-15 S/L	888 564	629 335	259 229	341 094
		4 681 180 \$	1 638 624 \$	<b>3 042 556 \$</b>	3 273 798 \$

**9. Revenus reportés – base****2020****2019**

Financement de base	2 212 115 \$	1 660 192 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut - Annexe K	-	33 503
	<b>2 212 115 \$</b>	1 693 695 \$

**10. Revenus reportés - projets****2020****2019**

Projet de mine de diamants Jericho - Annexe B	45 936 \$	11 861 \$
Projet Doris North - Annexe C	44 938	19 522
Projet de mine d'or Meadowbank – Annexe D	44 477	14 702
Vérification – Annexe E	4 194	-
Projet de mine de fer Mary River – Annexe F	609 024	574 922
Projet de mine d'or Meliadine - Annexe G	39 651	280 850
Hope Bay Phase II - Annexe H	42 544	301 227
Projet Back River Project - Annexe I	46 409	-
Évaluation environnementale stratégique - Annexe L	81 377	305 155
Fosse Whale Tail - Annexe M	37 241	-
Port et route à Grays Bay – Annexe N	218 673	355 014
Virements nets entre les projets	(355 800)	(161 085)
	<b>858 664 \$</b>	1 702 127 \$

**11. Contributions remboursables****2020****2019**

Receveur général du Canada pour la Société d'énergie Qulliq Proposition de projet hydroélectrique	<b>254 267 \$</b>	254 267 \$
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------

**12. Salaires et avantages sociaux à payer****2020****2019**

Retenue fédérales à la source – Agence du revenu du Canada	6 089 \$	5 255 \$
Temps accumulé et congés annuels	20 088	20 088
Cotisations sociales du Nunavut	20 386	26 446
Pensions et indemnités de déménagement	135 339	126 132
Versement NEBS	1 430	1 090
Salaires et avantages sociaux	87 087	57 067
	<b>270 419 \$</b>	236 078 \$

### 13. Apports en immobilisations reportés

	2020	2019
Solde d'ouverture	3 260 070 \$	3 419 494 \$
Ajouts	40 168	113 029
Amortissement	(271 410)	(272 453)
Solde de clôture	<b>3 028 828 \$</b>	3 260 070 \$

### 14. Dépendance économique

La Commission dépend du financement du gouvernement du Canada – Affaires autochtones et du Nord Canada, versé sous forme de contributions. La Direction estime que toute réduction ou altération de ce financement affecterait considérablement son exploitation.

### 15. COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID19). La situation évolue sans cesse et les mesures instaurées se répercutent de multiples façons sur les économies locales, provinciales et mondiales.

Depuis mars 2021, la Commission a été en contact avec les organismes de financement et a confirmé que le financements e poursuivait comme prévu. Pour mener à bien ses évaluations et examens, la Commission compte sur d'importants ses déplacements dans les collectivités. Mais ces déplacements ont été interrompus à cause des restrictions de voyage en vigueur. La Commission a donc reporté toutes ses visites essentielles en présentiel jusqu'à ce que les restrictions soient levées. Les visites non essentielles en présentiel ont été converties, lorsque possible, en plateformes virtuelles et ce, jusqu'à ce que les restrictions de déplacement soient levées.

La Direction n'est pas certaine des effets que ces changements auront sur ses états financiers mais estime que les éventuelles perturbations ne seraient que temporaire; toutefois, la durée et l'incidence des perturbations demeurent incertaines.

Résultat, à la date de ces états financiers, nous ne sommes pas en mesure d'en estimer l'éventuelle répercussion sur les opérations de la Commission.

### 16. Engagements

La Commission a conclu une convention de bail quinquennale pour ses immeubles d'exploitation avec une période de renouvellement de cinq ans, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2024. Le total des montants annuels des engagements de location, incluant les frais de gestion et d'exploitation (G.O), ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) s'élève à :

2021	294 258 \$
2022	294 258
2023	294 258
2024	294 258
	<b>1 177 032 \$</b>

La Commission a conclu une convention de bail pour ses immeubles d'exploitation d'Arviat, se terminant le 31 août 2021. Les montants annuels des engagements de location, y compris les frais d'exploitation s'élèvent à :

2021	19 675 \$
2022	8 198
	<b>27 873 \$</b>

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau avec Xerox, qui se termine le 30 septembre 2026. Les montants annuels des engagements de location s'élevaient à:

2021	23 703 \$
2022	23 703
2023	23 703
2024	23 703
2025	23 703
Années suivantes	11 851

---

**130 366 \$**

---

La Commission a conclu une entente d'honoraires de consultant qui se termine le 31 mars 2021. Les honoraires annuels de consultants devraient totaliser 28 550 \$.

## 17. Cotisations de retraite

Au 1er Janvier 2020, le régime de retraite de Northern Employee Benefits Services (NEBS) avait un déficit de solvabilité de (142 700 000 \$) (2019 - (128 900 000 \$)) et un ratio de solvabilité de 66.0% (2019 - 64.0%). Au 1er Janvier 2020, et en vertu d'une évaluation à long terme, l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle des actifs nets sur l'actuelle valeur actuarielle des prestations déterminées était estimée à 31 200 000 \$ - Ratio de financement 113.0% (2019 - 25 200 000 \$ et 112.0%).

Le régime dessert 3 364 (2019 - 3 202) employés membres et 116 (2019 - 107) employeurs membres. Le paiement de tout déficit potentiel dans les paiements de cessation d'emploi est garanti être réglé dans les dix années suivantes ou moins, selon la situation du fonds. Depuis avril 2004, le Bureau du surintendant des institutions financières a exempté NEBS de l'obligation de se conformer à la Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP). La solvabilité est calculée aux fins de détermination des obligations, uniquement en cas de liquidation d'un régime.

Le pourcentage des contributions demeure inchangé à 16% (8% des employés et 8% des employeurs) jusqu'à un maximum de gains ouvrant droit à pension de 171 368 \$ dès janvier 2019 et de 175 156 \$ dès janvier 2020. Avec 16% de ce maximum s'élevant à 27 419 \$ (janvier 2019) et 28 025 \$ (janvier 2020) (soit 13 710 \$ à 14 013 \$ de l'employeur et autant des employés.). La Commission participe au régime de retraite de NEBS qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. La quasi-totalité de ses employés ayant effectué au moins une année de service y est admissible.

Les cotisations versées par la Commission à NRBS au cours de l'exercice financier totalisaient 200 267 \$ (2019 - 202 015 \$).

## 18. Instruments financiers

Les transactions portant sur des instruments financiers peuvent obliger une partie d'assumer ou de transférer à un tiers un ou plusieurs risques financiers décrits ci-après. Les informations requises fournissent des données qui aident les utilisateurs d'états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers:

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut encourir l'une des parties d'une transaction quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. La Commission est sujette à un risque de crédit représenté par ses actifs pour un montant total 3 472 546 \$ (2019 - 3 861 258 \$). La Commission est exposée à ce risque concernant ses liquidités, ses fonds retenus en fiducie et ses comptes débiteurs. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

La Commission dépose ses liquidités et ses quasi-espèces dépassant le montant assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

La Commission a un risque de concentration. Ce risque survient en cas de défaut de paiement d'un client ayant plus de dix pour cent du solde total des comptes à recevoir. L'entreprise court alors un risque plus élevé. Les concentrations de risque de crédit touchent les groupes de contreparties ayant des caractéristiques économiques ou industrielles analogues et pour lesquelles les changements d'ordre économique ou autre, ont également une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Au 31 mars 2020, les comptes à recevoir d'un client (trois en 2019) regroupaient 86% (2019 - 66%) du montant total des avances de voyage et d'autres comptes à recevoir en souffrance. (94% en 2016). Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

## Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient quand la Commission ne peut rembourser aux créanciers ses obligations arrivées à échéance. La Commission a un risque d'illiquidité de 608 753 \$ (2019 – 628 246 \$). pour ses comptes créditeurs et ses charges à payer, ses dépôts en cas de dommages, ses contributions remboursables et ses salaires et avantages sociaux. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

## 19. Budget

Les montants budgétaires du 31 mars 2020 rapportés sur l'état financier ne sont présentés qu'aux fins d'information. Ils n'ont pas été vérifiés et ne sont pas garantis par le rapport de vérification des comptables agréés Crowe MacKay s.r.l., daté du 13 juillet 2020.

## 20. Virement interne

Au 31 mars 2020, 40 168 \$ (2019 – 113 029 \$) ont été transférés des fonds non affectés au fonds d'investissement en immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations.

## 21. Données comparatives

Les états financiers ont été reclassifiés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée au cours de l'actuel exercice.

## 22. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice financier, des honoraires et des frais de déplacement ont été payés aux membres du Conseil d'administration. Ces frais s'inscrivaient dans les activités normales de la Commission et ont été comptabilisés à la valeur d'échange.

## 23. Dépenses par objet

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

	Réel 2020	Réel 2019
Créance irrécouvrable	- \$	4 746 \$
Honoraires et rémunération - président et Conseil	402 514	455 110
Réunions du Conseil	77 694	78 870
Formation pour les membres du Conseil	41 570	50 668
Déplacements - Conseil	1 035 572	1 094 892
Services de consultants	364 628	354 415
Location d'équipement	68 115	53 293
Transport de marchandises	18 143	16 134
Assurance	25 256	30 365
Intérêt et frais bancaires	12 007	6 877
Location de bureau et entretien ménager	317 345	272 233
Fournitures de bureau	112 367	96 199
Réparations et entretien	19 081	48 692
Frais professionnels	781 635	649 900
Sensibilisation de la population	76 777	130 914
Formation et déplacements du personnel	140 260	139 980
Téléphone et Internet	45 420	46 671
Services publics	106 071	88 295
Salaires et avantages sociaux	4 382 516	4 181 482
	<b>8 026 971 \$</b>	<b>7 799 736 \$</b>

## État des revenus et des dépenses – Base

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord			
- Contribution opérationnelle	4 621 271 \$	4 653 912 \$	4 594 608 \$
- Autre contribution	59 574	-	-
- Transport Canada	-	74 290	-
Intérêt	-	41 567	29 195
Revenus reportés - ouverture	-	1 660 192	1 207 930
Revenus reportés – virement du/au Conseil du milieu marin du Nunavut	-	(17 079)	-
Revenus reportés - clôture	-	(2 212 115)	(1 660 192)
Apports en immobilisations reportés	-	(40 168)	(113 029)
	<b>4,680,845</b>	<b>4,160,599</b>	4,058,512
<b>Dépenses</b>			
Administration	26 933	92 201	69 207
Frais administratifs	-	12 007	11 622
Honoraires - Conseil d'administration	270 848	165 215	210 013
Réunions - Conseil	33 530	40 106	40 710
Formation - membres du Conseil	50 000	41 120	50 668
Déplacements des membres de la Commission	211 395	118 386	119 903
Rémunération du président	98 249	93 247	93 363
Services de consultants	-	290 077	106 179
Transport de marchandises	10 000	4 852	6 567
Assurance	-	24 872	30 365
Location de bureau et entretien ménager	334 906	291 017	266 739
Fournitures de bureau	169 107	13 530	51 118
Frais professionnels	311 998	179 122	235 642
Sensibilisation de la population	50 000	30 374	51 072
Formation et déplacements du personnel	306 375	140 274	139 980
Téléphone et Internet	33 500	45 420	46 671
Salaires et avantages sociaux	2 774 004	2 578 779	2 528 693
	<b>4 680 845</b>	<b>4 160 599</b>	4 058 512
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>



## Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE B État des revenus et des dépenses – Mine de diamants Jericho

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	138 914 \$	127 053 \$	90 437 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	11 820	72 185
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	22 499	(31 384)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(45 936)	(11 820)
	<b>138 914</b>	<b>115 436</b>	119 418
<b>Dépenses</b>			
Honoraires - Conseil d'administration	1 193	-	-
Déplacements des membres de la Commission	4 447	-	-
Dépenses pour les réunions	2 150	-	-
Frais professionnels	18 200	25 583	16 575
Traduction/interprétation	1 000	-	-
Déplacements	8 558	3 122	6 722
Salaires et avantages sociaux	104 107	86 731	96 121
	<b>138 914</b>	<b>115 436</b>	119 418
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>



## Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE C État des revenus et des dépenses – Projet Doris North

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	135 576 \$	- \$	122 849 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	19 522	77 307
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	151 730	(59 861)
Revenus reportés – solde de clôture	(14 702)	(44 938)	(19 522)
	<b>135 576</b>	<b>126 314</b>	120 773
<b>Dépenses</b>			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Déplacements des membres de la Commission	4 447	4 453	5 722
Dépenses pour les réunions	1 075	1 666	443
Frais professionnels	18 200	-	-
Traduction/interprétation	500	17 869	446
Déplacements	5 000	-	-
Salaires et avantages sociaux	105 902	102 326	114 162
	<b>135 576</b>	<b>126 314</b>	120 773
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE D

### État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meadowbank

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	133 977 \$	119 275 \$	113 656 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	14 702	78 327
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	37 880	(49 716)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(44 477)	(14 702)
	<b>133 977</b>	<b>127 380</b>	127 565
<b>Dépenses</b>			
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	5 125
Déplacements des membres de la Commission	4 447	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	924	1 038
Frais professionnels	18 200	-	9 727
Traduction/interprétation	500	19 723	1 881
Déplacements	5 764	4 432	8 174
Salaires et avantages sociaux	103 539	102 301	101 620
	<b>133 977</b>	<b>127 380</b>	127 565
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE E**  
**État des revenus et des dépenses - Vérification**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	- \$	34 663 \$	34 633 \$
Revenus reportés – solde de clôture	-	(4 194)	0
	-	<b>30 469</b>	34 663
<b>Dépenses</b>			
Frais professionnels	34 663	23 022	28 888
Déplacements	-	7 447	7 529
	<b>34 663</b>	<b>30 469</b>	36 417
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>(34 663) \$</b>	<b>- \$</b>	(1 754) \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE F**  
**État des revenus et des dépenses - Projet de mine de fer Mary River**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	1 422 231 \$	825 586 \$	419 632 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	574 922	722 297
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	524 098	181 716
Revenus reportés – solde de clôture	-	(609 024)	(574 922)
	<b>1 422 231</b>	<b>1 315 582</b>	748 723
<b>Dépenses</b>			
Publicité	21 680	21 828	28 520
Honoraires - Conseil d'administration	44 545	45 043	3 819
Déplacements des membres de la Commission	233 443	-	-
Dépenses pour les réunions	54 450	341 879	166 469
Frais professionnels	190 900	255 095	56 629
Traduction/interprétation	32 600	2 330	750
Déplacements	317 580	178 480	79 452
Salaires et avantages sociaux	527 033	470 927	413 084
	<b>1 422 231</b>	<b>1 315 582</b>	748 723
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE G

## État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meliadine

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	117 109 \$	- \$	705 193 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	280 850	65 464
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(132 249)	(252 162)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(39 651)	(280 850)
	<b>117 109</b>	<b>108 950</b>	237 645
<b>Dépenses</b>			
Publicité	-	-	16 521
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	17 387
Déplacements des membres de la Commission	4 447	-	27 658
Dépenses pour les réunions	2 150	924	13 422
Frais professionnels	18 200	1 033	37 995
Traduction/interprétation	1 000	24 749	19 655
Déplacements	11 529	2 849	40 353
Salaires et avantages sociaux	79 331	79 395	64 654
	<b>117 109</b>	<b>108 950</b>	237 645
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE H  
**État des revenus et des dépenses - Hope Bay Phase II**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	125 464 \$	53 539 \$	362 188 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	301 227	419 471
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(200 202)	(20 072)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(42 544)	(301 227)
	<b>125 464</b>	<b>112 020</b>	460 360
<b>Dépenses</b>			
Publicité	-	-	1 599
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	19 116
Déplacements des membres de la Commission	4 447	-	97 266
Dépenses pour les réunions	1 075	-	14 270
Frais professionnels	18 200	-	85 702
Traduction/interprétation	500	16 631	10 843
Déplacements	5 000	2 941	9 468
Salaires et avantages sociaux	95 790	92 448	222 096
	<b>125 464</b>	<b>112 020</b>	460 360
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE I**  
**État des revenus et des dépenses - Projet Back River**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	140 356 \$	122 646 \$	- \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	-	74 494
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	37 016	43 268
Revenus reportés – solde de clôture	-	(46 409)	-
	<b>140 356</b>	<b>113 253</b>	117 762
<b>Dépenses</b>			
Publicité	-	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	452	-	-
Déplacements des membres de la Commission	4 447	-	-
Dépenses pour les réunions	2 150	-	-
Frais professionnels	18 200	-	-
Traduction/interprétation	1 000	24 805	15 891
Déplacements	10 000	1 717	4 950
Salaires et avantages sociaux	104 107	86 731	96 921
	<b>140 356</b>	<b>113 253</b>	117 762
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE J**  
**État des revenus et des dépenses - Projet de logement 4-Plex**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Rental	- \$	<b>62 831 \$</b>	77 356 \$
<b>Dépenses</b>			
Bail - immobilier	-	5 250	-
Salle des machines	-	12 346	14 578
Services municipaux	-	32 542	27 799
Gestion des biens	-	10 691	2 917
Services publics	-	13 121	10 405
Salaires et avantages sociaux	-	19 146	13 695
	-	<b>93 096</b>	69 394
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>(30 265) \$</b>	7 962 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE K  
**État des revenus et des dépenses – Conseil du milieu marin du Nunavut**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	26 933 \$	26 933 \$	26 663 \$
Revenus reportés – Solde d'ouverture	-	33 503	27 710
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	17 079	-
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(33 503)
	<b>26 933</b>	<b>77 515</b>	20 870
<b>Dépenses</b>			
Administration	-	4 602	
Frais professionnels	-	-	8 702
Traduction/interprétation	-	6 733	4 166
Déplacements	-	17 077	8 002
Salaires et avantages sociaux	26 933	49 103	-
	<b>26 933</b>	<b>77 515</b>	20 870
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE L

## État des revenus et des dépenses - Évaluation stratégique environnementale

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	401 914 \$	401 914 \$	1 031 803 \$
Revenus reportés – Solde d'ouverture	-	305 155	410 833
Revenus reportés – solde de clôture	-	(81 377)	(305 155)
	<b>401 914</b>	<b>625 692</b>	1 137 481
<b>Dépenses</b>			
Publicité	17 520	7 426	26 992
Honoraires - Conseil d'administration	-	20 281	40 421
Déplacements des membres de la Commission	-	101 352	262 619
Dépenses pour les réunions	28 000	10 795	51 521
Frais professionnels	-	160 404	294 803
Traduction/interprétation	10 000	24 830	70 383
Déplacements	189 020	55 437	163 606
Salaires et avantages sociaux	157 374	245 167	227 136
	<b>401 914</b>	<b>625 692</b>	1 137 481
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE M

### État des revenus et des dépenses – Fosse Whale Tail

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	1 081 719 \$	887 199 \$	- \$
Revenus reportés – Solde d'ouverture	-	-	65 464
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(73 594)	135 999
Revenus reportés – solde de clôture	-	(37 241)	-
	<b>1 081 719</b>	<b>776 364</b>	201 463
<b>Dépenses</b>			
Publicité	22 610	17 149	6 210
Honoraires - Conseil d'administration	103 542	28 938	-
Déplacements des membres de la Commission	63 409	127 533	56 653
Dépenses pour les réunions	50 975	20 802	4 468
Frais professionnels	138 200	95 820	1 033
Traduction/interprétation	83 500	42 317	2 839
Déplacements	283 746	129 430	15 775
Salaires et avantages sociaux	335 737	314 375	114 485
	<b>1 081 719</b>	<b>776 364</b>	201 463
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE N  
**État des revenus et des dépenses – Projet routier à Grays Bay**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel2019
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	505 685 \$	190 671 \$	56 129 \$
Revenus reportés – Solde d'ouverture	-	355 014	504 903
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(172 463)	40 338
Revenus reportés – solde de clôture	-	(218 673)	(355 014)
	505 685	<b>154 549</b>	246 356
<b>Dépenses</b>			
Publicité	20 000	-	-
Déplacements des membres de la Commission	14 459	-	41 137
Dépenses pour les réunions	10 600	-	9 280
Frais professionnels	149 900	-	333
Traduction/interprétation	32 000	-	18 422
Déplacements	23 373	3 898	23 143
Salaires et avantages sociaux	255 353	150 651	154 041
	<b>505 685</b>	<b>154 549</b>	246 356
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE O**  
**État des revenus et des dépenses – Projet résidentiel à Bayview**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Location	- \$	<b>92 895 \$</b>	\$83 850 \$
<b>Dépenses</b>			
Salle des machines	-	6 087	-
Salle des machines	-	3 437	3 461
Services municipaux	-	34 066	26 180
Gestion des biens	-	8 316	7 602
Services publics	-	26 341	23 911
Salaires et avantages sociaux	-	11 505	35 843
	-	<b>89 752</b>	96 997
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>- \$</b>	<b>3 143 \$</b>	(13 147) \$

ሲኔ ወይንቲን ልዩባርቲኮም ፊንገራንሪር | ልክጋጠራጠራጠራጠራ - ስርዓተ-ገጽጽጽጽጽጽጽ ሲኔ, 2020  
 Tadjatuqtangit NIRB Havaktiit Naunaitkutaq | Nutaannguqtiquhimayuq uvani Qiqailruq 2020-mi  
 Current NIRB Staff List | Updated March 2020  
 Liste actuelle du personnel de la CNER | Mise à jour en mars 2020

---

Ryan Barry  
Executive Director  
Tukimuaqtittiyi  
ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ  
Directeur général  
rbarry@nirb.ca | 867-983-4608

Heather Rasmussen  
Senior Policy Advisor  
Atuagaliriyi Uqaujuigiaqti  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
Conseillère principale en politiques  
hrasmussen@nirb.ca | 867-983-4606

Colleen Parker  
NMC Policy Advisor  
NMC Qauyihainikutt Kiuliriyi  
Conseillère en politiques pour le CMMN  
NMC ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
cparker@nirb.ca | 867-777-1024

Stephanie Taptuna  
Manager, Communications  
Atan'nguyaq, Tuhamatittiyini  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
Gestionnaire, Communications  
staptuna@nirb.ca | 867-983-4610

Josie Tucktoo  
Interpreter/Translator  
Uqaqtittiyi/Numiktittiyi  
ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ ስ  
Interprète/Traductrice  
jtucktoo@nirb.ca | 867-983-4614

Brydon Beattie  
Environmental Technologist  
Avatiliqinirnut Qauyihagtuliyi  
ልዩባርቲኮም ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ  
Technologue en environnement  
bbeattie@nirb.ca | 867-983-4623

Andrea Omilgoitok  
Outreach Coordinator  
Inungnut Kivgaqtuiyi  
ወይንቲኮም ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ ልጋላጋላጋ  
Coordonnatrice des relations avec les collectivités  
aomilgoitok@nirb.ca | 876-983-4621

Mark Ings  
Director, Finance & Administration  
Aulapkaiki, Kiinauyaliquitit Aulatuyutitlu  
ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ ልጋላጋላጋ  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
Directeur, Finances et administration  
mings@nirb.ca | 867-983-4602

Priscilla (Ovik) Evalik  
Senior Finance Officer  
Angayukhiq Maniliriyi  
ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ  
Agente principale des finances  
pevalik@nirb.ca | 867-983-4604

Mona Taylor  
Human Resources Officer  
Havaktuliyiyi Piliiriyi  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Agente des ressources humaines  
mtaylor@nirb.ca | 867-983-4624

Lena Atatahak  
Secretary/Receptionist  
Titiraqti/Aulattitiyi  
ባባላጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
Secrétaire/Réceptionniste  
latatahak@nirb.ca | 867-983-4600

Tara Arko  
Director, Technical Services  
Aulapkaiki, Qauyiharnikhainut  
ጋጋብጋጋብጋጋብጋጋብጋጋ ልጋላጋላጋ  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋ  
Directrice, Services techniques  
tarko@nirb.ca | 867-983-4611

Sophia Granchinho  
Manager, Impact Assessment  
Atan'nguyaq, Aktumayunik Qauyihaiyini  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Gestionnaire, Évaluation des répercussions  
sgranchinho@nirb.ca | 867-793-4633

Kelli Gillard  
Manager, Project Monitoring  
Atan'nguyaq, Havauhikhat Munariyuq  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Gestionnaire, Surveillance des projets  
kgillard@nirb.ca | 867-983-4619

Solomon Amuno  
Technical Advisor II  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi II  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseiller technique II  
samuno@nirb.ca | 867-983-4603

Keith Morrison  
Technical Advisor II  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi II  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseiller technique II  
kmorrison@nirb.ca | 867-983-4617

Jaida Ohokannoak  
Technical Advisor II  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi II  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseillère technique II  
johokannoak@nirb.ca | 867-983-4609

Emily Koide  
Technical Advisor I  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi I  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseillère technique I  
ekoide@nirb.ca | 867-983-4612

Cory Barker  
Technical Advisor I  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi I  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseiller technique I  
cbarker@nirb.ca | 867-983-4607

Erin Reimer  
Technical Advisor I  
Qauyihainirnut Kiuliyiyi I  
ልክጋጠራጠራጠራጠራ ልጋላጋላጋ  
Conseillère technique I  
ereimer@nirb.ca | 867-857-4566

Talia Maksagak  
Manager, Technical Administration  
Atan'nguyaq, Avatilikinikun Titikikiyi  
ልጋላጋላጋላጋላጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Gestionnaire, Administration technique  
tmaksagak@nirb.ca | 867-983-5627

Jorgen Komak  
GIS Specialist  
GIS Ihivriuhiyi  
ወይንቲኮም ልጋላጋላጋ  
ለባላባላባላባላባ ልጋላጋላጋ  
Spécialiste des SIG  
jkomak@nirb.ca | 867-983-4613

Mia Otokiak  
Junior Technical Advisor  
Nukakhiq Qauyihainirnut Kiuliyiyi  
ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Conseillère technique junior  
motokiak@nirb.ca | 867-983-4622

Francis Emingak  
Junior Technical Advisor  
Nukakhiq Qauyihainirnut Kiuliyiyi  
ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Conseiller technique junior  
867-983-4616

Cassel Kapolak  
Environmental Administrator  
Avatiliqinirnut Aulapkaiki  
ልዩባርቲኮም ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Administratrice en environnement  
ckapolak@nirb.ca | 867-983-2605

Shannon Evetalegak  
Environmental Administrator  
Avatiliqinirnut Aulapkaiki  
ልዩባርቲኮም ልጋላጋላጋ ልጋላጋላጋ  
Administratrice en environnement  
sevetalegak@nirb.ca | 867-983-4600



**ᐃᑭᓂᑦ ᐃᑦᑎᑦᓂᑦᓴᓴᑦᐃᑦ ᑲᑎᓴᑦᑲᓂᑦ**

ᑕᑭᓵᑲᓂᑦᓴᑲᑦᑲᑦᓴᓴᑦ, ᑎᑎᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᓴᓴᓂᑦ ᑎᑎᑦᑲᑦᓴᓴᓴᑦ 1360,  
ᐃᑦᑲᑲᓴᑦᑲᑦᓴᓴᑦ, ᐃᑭᓂᑦ X0B 0C0  
ᐃᑲᑦᑲᑦᓴᓴᑦᑲᑦᓴᓴᑦ ᐃᑦᑲᑲᓴᓴᓴᓴᑦ: 1-866-233-3033  
ᐃᑦᑲᑲᓴᓴᓴᓴᑦ: 1-867-983-4600  
ᓴᑲᑲᓴᑦᑲᑦ: 1-867-983-2594  
ᑦᑲᓴᓴᓴᓴᑦᑲᑦᓴᓴᑦ: info@nirb.ca  
ᑦᑲᓴᓴᓴᓴᑦᑲᑦᓴᓴᑦ ᐃᑦᑲᑲᓴᓴᑦᑲᑦᓴᓴᓴᓴᑦ: www.nirb.ca

**Nunavumi Avatilikiyin Katimayin**

Munariyaa: Tukimuaqtittiyyi, Titiqiqivia 1360,  
Iqaluktuuttiaq, Nunavunmi X0B 0C0  
Aketomik Hivayaota: 1-866-233-3033  
Hivayaota: 1-867-983-4600  
Kayumiktokun: 1-867-983-2594  
Qaritauyakkun: info@nirb.ca Qunniakhaq: www.nirb.ca

**Nunavut Impact Review Board**

c/o Executive Director, P.O. Box 1360,  
Cambridge Bay, NU X0B 0C0  
Toll Free: 1-866-233-3033  
Telephone: 1-867-983-4600  
Facsimile: 1-867-983-2594  
Email: info@nirb.ca Website: www.nirb.ca

**Commission du Nunavut chargée  
de l'examen des répercussions**

a/directeur général, B.P. 1360,  
Cambridge Bay, NU X0B 0C0  
Sans frais : 1-866-233-3033  
Téléphone : 1-867-983-4600  
Télec. : 1-867-983-2594  
Courriel : info@nirb.ca Site Web : www.nirb.ca